

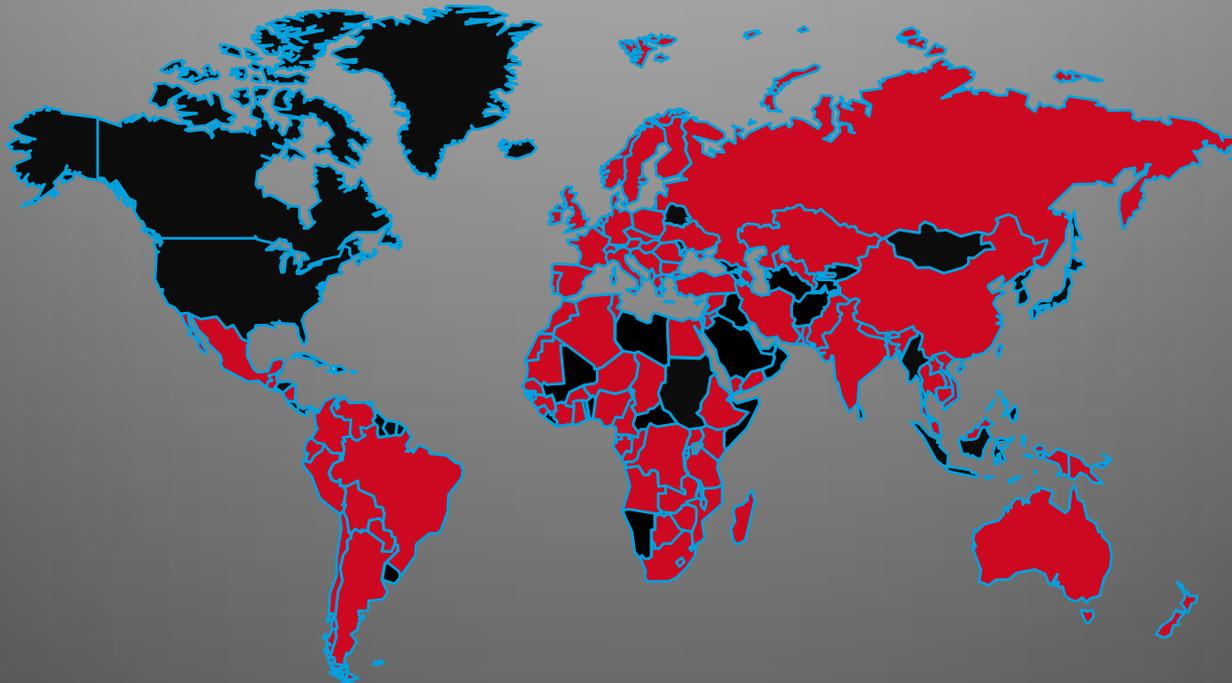


Etude sur la taxation des services mobiles dans le monde 2010/11

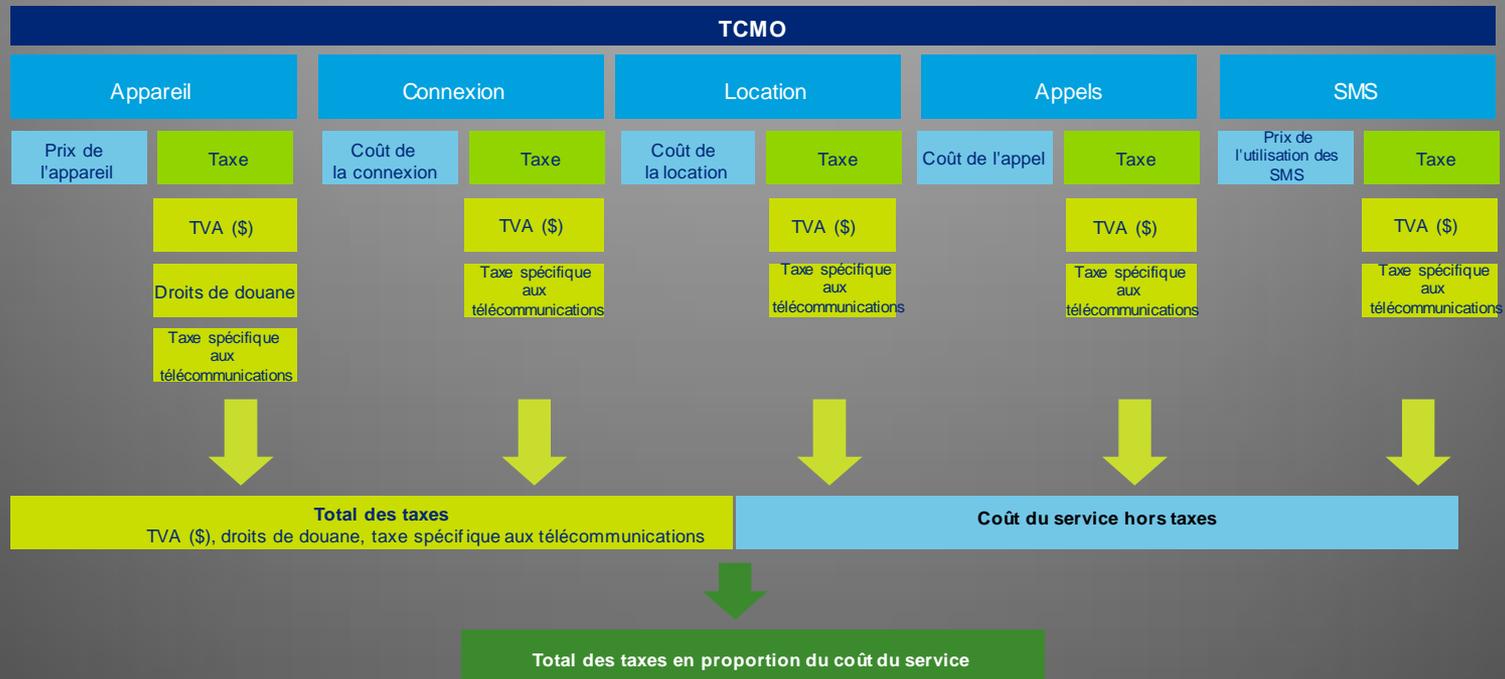
Présentation Deloitte/GSMA

Genève, septembre 2011

- La GSMA a chargé Deloitte d'entreprendre une étude sur la taxation des services mobiles dans 111 pays du monde; le présent document est une mise à jour de l'étude entreprise pour la première fois en 2007
- Cette présentation inclut:
 - Les principaux résultats de l'analyse mondiale
 - Les conclusions relatives aux surtaxes appliquées à la terminaison du trafic international
 - Une étude de cas sur la taxation des services mobiles au Kenya



- L'étude mesure les taxes à la consommation sur les services mobiles par rapport au coût total de la possession d'un mobile (TCMO) et au coût total de l'utilisation d'un mobile (TCMU)
- Le coût TCMO comprend le prix des portables*, le prix de la connexion, le prix de la location (en règle générale, pour les services à postpaiement) et le prix des appels et de l'utilisation des SMS
- Le coût TCMU concerne principalement l'utilisation du service et ne comprend ni le prix des appareils, ni celui de la connexion
- Pour cette recherche, on a utilisé des données sur l'utilisation et les prix pour les services à prépaiement et à postpaiement dans chacun des pays examinés



* Les prix des portables et des connexions sont amortis en un certain temps.

Source: Deloitte analysis

- Des études précédentes effectuées par la GSMA* montraient que les taxes appliquées aux télécommunications mobiles étaient anormalement élevées dans de nombreux pays en développement et qu'une baisse, même minime, de leur niveau, pouvait se traduire par une augmentation sensible du nombre d'utilisateurs du mobile
- Cependant, suite à la crise économique mondiale de 2008, les Etats cherchant à réduire leur déficit budgétaire se sont souvent tournés vers les services de télécommunication pour augmenter leurs rentrées fiscales
- Les services mobiles qui étaient taxés en moyenne à hauteur de 17,30% en 2007, le sont aujourd'hui à hauteur de 18,04%
- Les droits d'accise en fonction du temps d'utilisation sont de plus en plus utilisés par les pouvoirs publics pour augmenter leurs recettes, ce qui rend les baisses de prix moins intéressantes pour le consommateur

* GSMA, "Tax and the Digital Divide - How new approaches to mobile taxation can connect the unconnected", 2005
GSMA/Deloitte, "Global Mobile Tax Review 2006/7", 2007

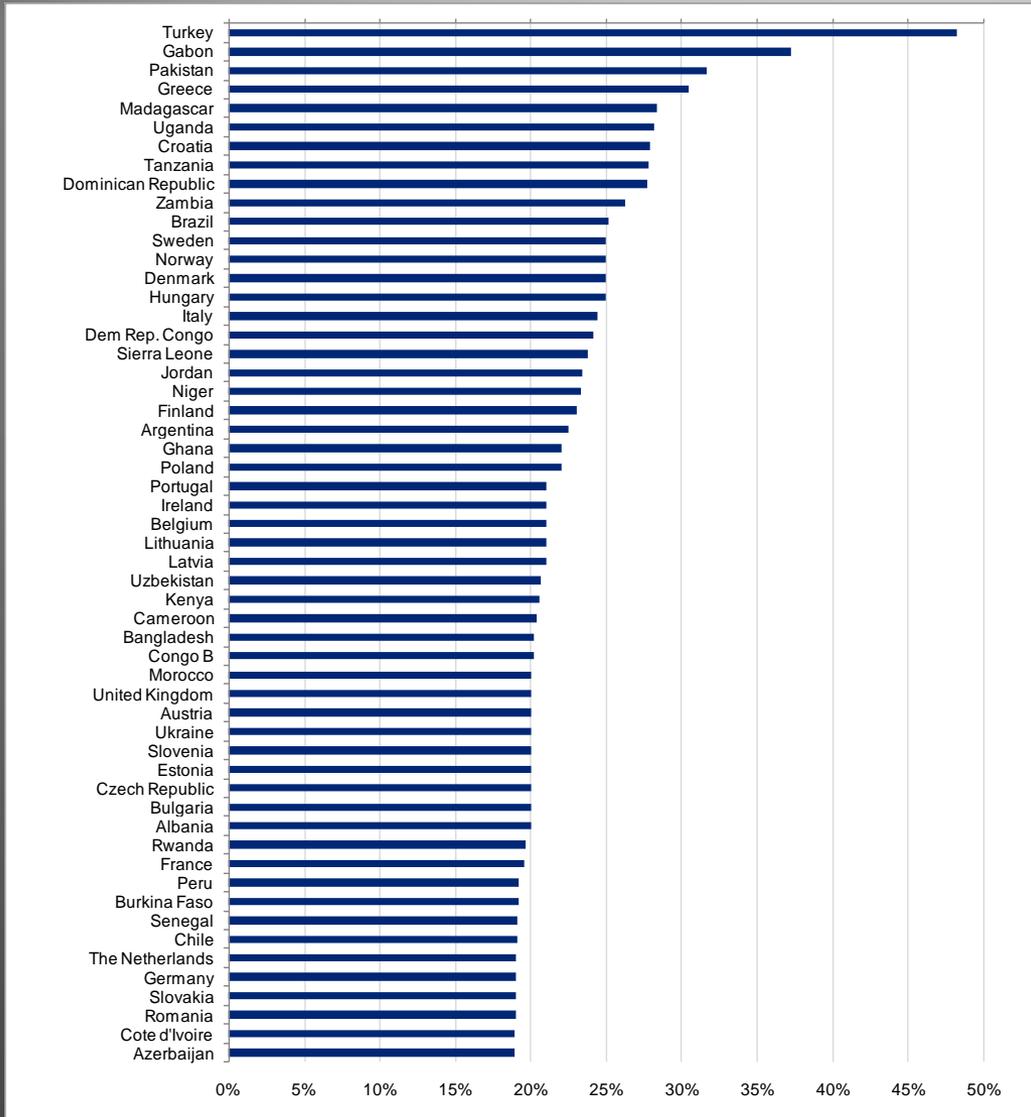
- TVA ou impôt général sur les ventes
 - La TVA est quelquefois plus élevée pour les services mobiles: ainsi, au Pakistan, la TVA applicable aux télécommunications est de 3,5% supérieure à celle qui s'applique à d'autres produits

- Droits de douane et droits d'accise sur les appareils
 - Les appareils sont encore souvent traités comme des articles de luxe et sont souvent soumis à des droits de douane élevés et à d'autres contributions spéciales: ainsi, au Gabon, les téléphones mobiles sont frappés d'un droit de douane de 30%, auquel s'ajoute une redevance fixe de 5 \$

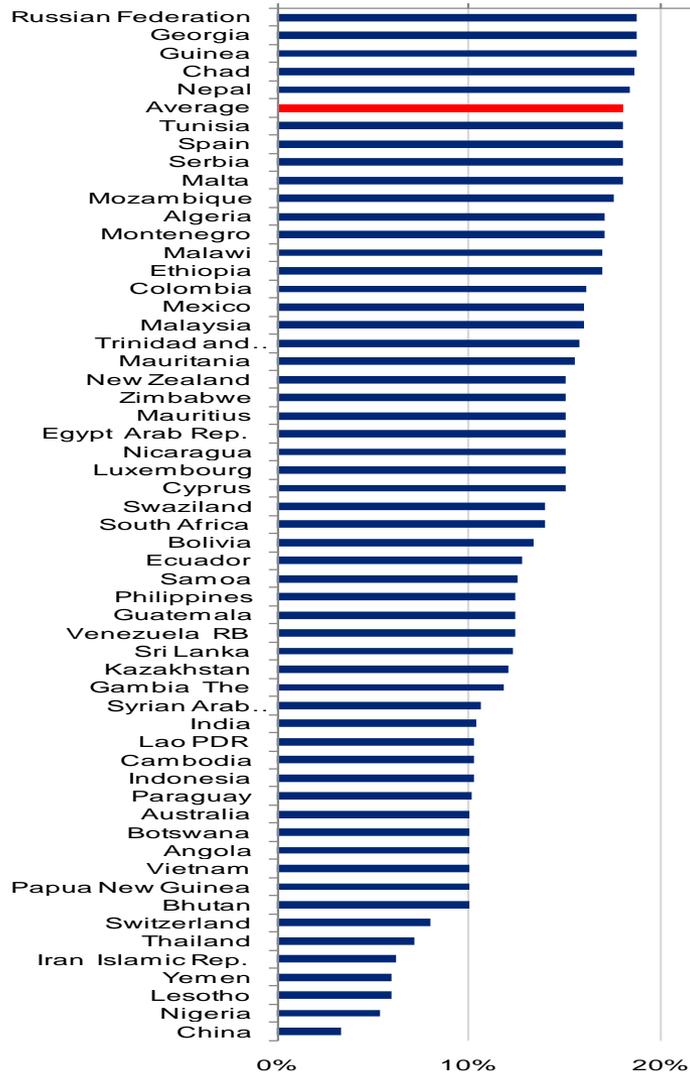
- Taxes spéciales applicables à l'utilisation du mobile
 - Un droit d'accise en fonction de l'utilisation s'applique en Afrique aux appels et aux SMS, en sus de la TVA
 - Des taxes spéciales ont été introduites, par exemple en Croatie, en réaction à la crise financière

- Autres taxes frappant spécifiquement les télécommunications
 - Taxes d'activation de la carte SIM, par exemple au Bangladesh
 - Taxes de connexion, par exemple en Turquie
 - Contributions mensuelles pour les abonnés utilisant le postpaiement
 - Taxe assurance maladie perçue sur les services mobiles, par exemple au Ghana

La part des taxes dans le TCMO est la plus forte en Turquie, au Gabon et au Pakistan

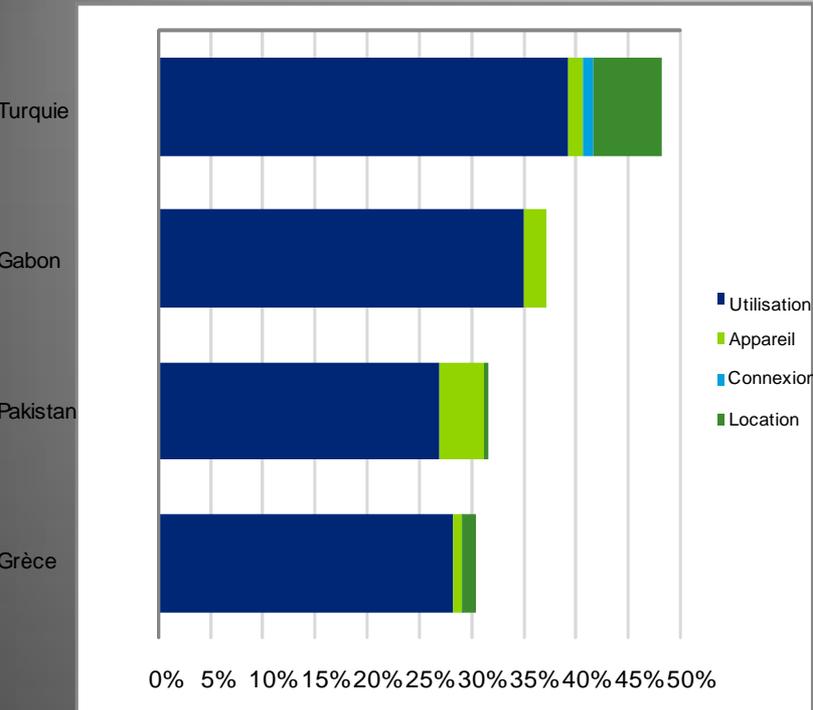


- Le tableau montre la part des taxes dans le TCMO pour chacun des pays étudiés figurant dans la moitié supérieure
- Le niveau élevé du TCMO implique généralement l'existence d'une taxe spécifique au service mobile
- En Turquie, les taxes représentent plus de 48% du TCMO, contre 44% en 2007
- Au Gabon, les taxes représentent 37%, ce qui le place en deuxième position. Le montant des taxes n'était que de 19% en 2007
- Le Pakistan vient en troisième position avec un pourcentage de 32%, en raison du niveau élevé des taxes fixes et variables applicables à la possession et à l'utilisation d'un mobile
- Sur les 10 pays ayant le TCMO le plus élevé, 5 sont des pays d'Afrique



- On voit, d'après ce diagramme, que le montant des taxes en proportion du TCMO s'établit aujourd'hui à 18,04%, contre 17,30% en 2007
- Les pays dans la partie inférieure du diagramme sont des pays appliquant des taux de TVA faibles (et aucune autre taxe), par exemple la Chine, le Nigéria et le Lesotho
- Au Lesotho, la TVA sur les services mobiles est moins élevée que sur les autres services. En effet, le gouvernement de ce pays tient compte de l'intérêt social des communications mobiles

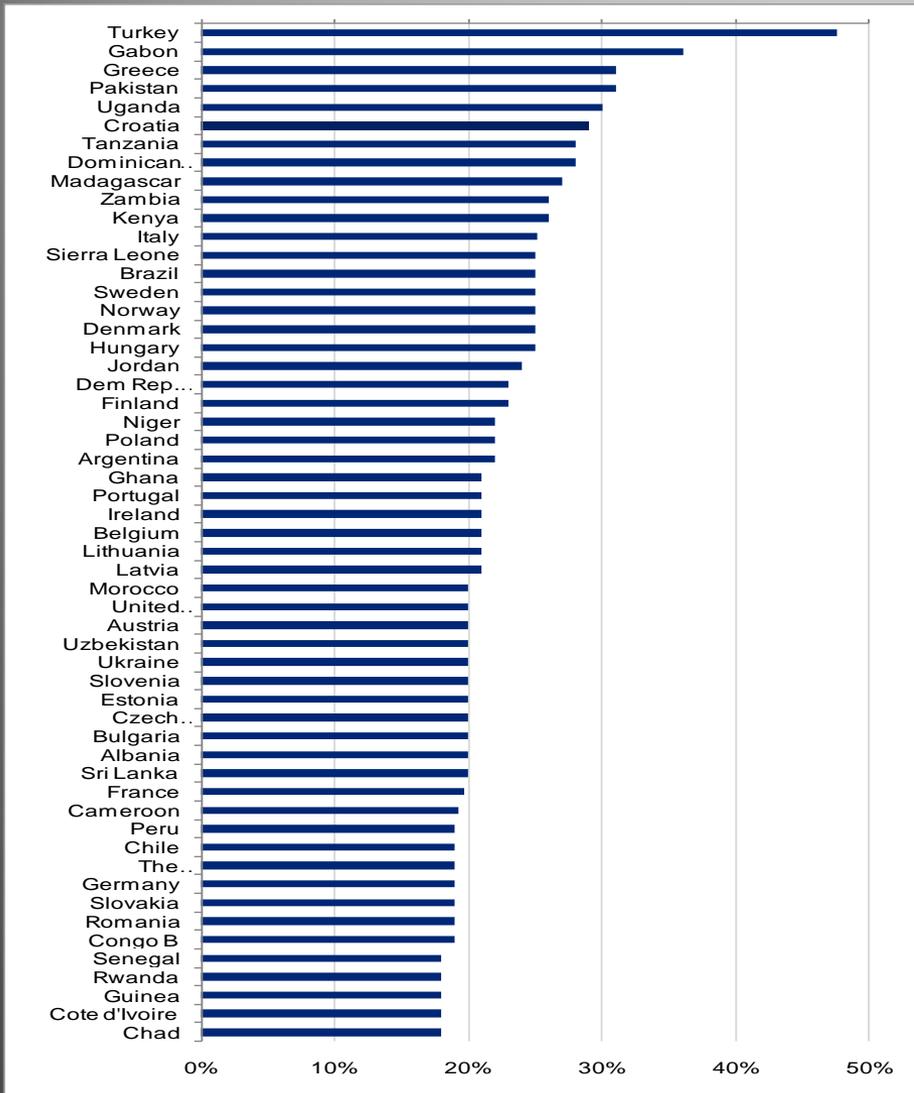
Le niveau élevé des taxes en fonction de l'utilisation frappe les consommateurs les plus taxés



Source: Deloitte analysis

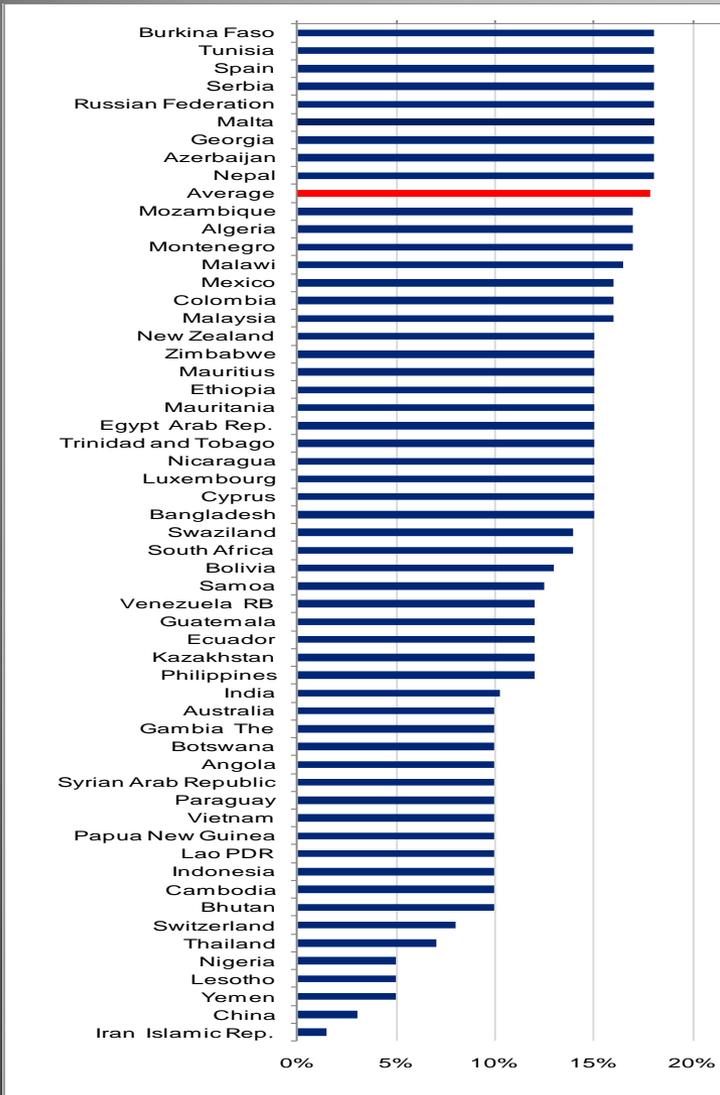
- Ce diagramme montre le pourcentage des taxes entrant dans le TCMO, ventilées par taxe applicable aux composantes du service
- On voit que les taxes à l'utilisation représentent la composante la plus importante de la taxation des services mobiles
- Les consommateurs en Turquie se voient appliquer une taxe spéciale à la consommation, d'un montant de 20%, sur les appareils, en plus de la TVA fixée à 18%. Une taxe spéciale sur les communications, de 25%, s'applique à l'utilisation. Une taxe fixe sur les télécommunications, d'un montant de 34 livres turques, s'applique à la connexion, en sus d'une taxe de 13,2 livres turques sur les communications sans fil
- Au Gabon, un droit de douane de 30% s'applique aux appareils, en plus d'une taxe spéciale sur chaque appareil, d'un montant de 5 \$. Cela s'ajoute à une TVA de 18% et à un droit d'accise sur le temps d'utilisation de 18%
- Au Pakistan, les appareils et les connexions sont frappés d'une taxe fixe de 250 roupies. Une taxe à la source s'applique aux cartes téléphoniques à prépaiement: le montant de cette taxe, qui était de 10%, est passée en 2011 à 11,5%. La TVA applicable au secteur des télécommunications est de 3,5% supérieure à celle qui s'applique aux autres secteurs, son taux étant de 19,5%
- En Grèce, un droit d'accise s'applique à l'utilisation des appels et des SMS

C'est en Turquie, au Gabon et en Grèce que les taxes à l'utilisation sont les plus élevées



- Ce tableau présente les taxes par rapport au coût total d'utilisation des services mobiles pour la moitié supérieure des pays examinés
- Dans tous les pays où le montant des taxes est élevé, un droit d'accise s'applique en fonction de l'utilisation:
 - Turquie - 25%
 - Gabon - 18%
 - Grèce - 12%
 - Pakistan - 11.5%
 - Ouganda - 12%

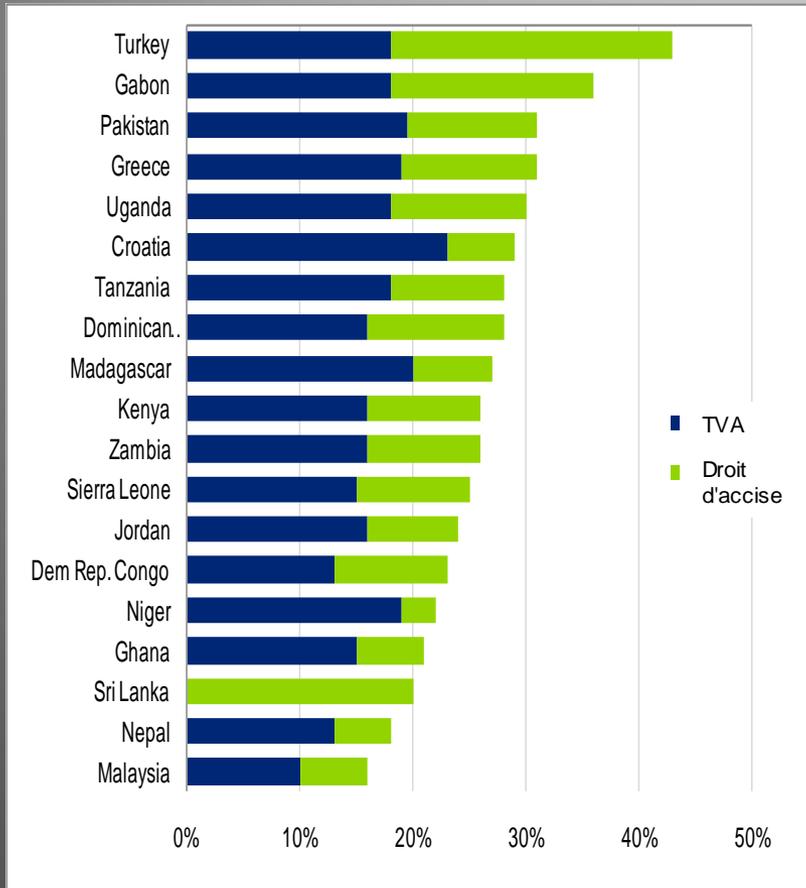
La proportion moyenne des taxes entrant dans le TCMU a, elle aussi, augmenté



- On voit, d'après ce diagramme, que le TCMU s'établit en moyenne à 17,83%, contre 16,79% en 2007
- Les pays figurant dans la partie inférieure de la liste sont ceux qui appliquent un faible taux de TVA
- Ces pays n'appliquent en règle générale que la TVA, sans autre taxe à l'utilisation

Source: Deloitte analysis

Les taxes en fonction de l'utilisation peuvent entraîner une réduction de la consommation de services mobiles

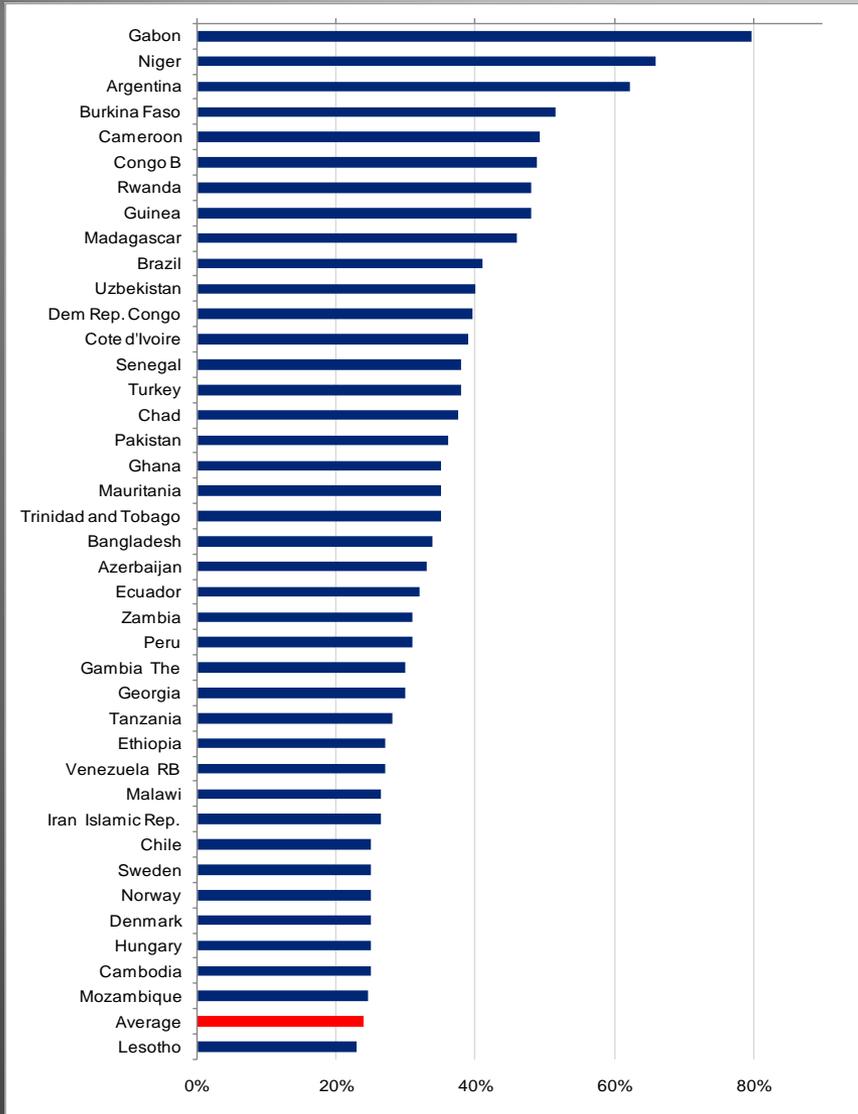


- Ce tableau indique le montant des taxes en pourcentage du TCMU, ventilées par TVA et par taxe à l'utilisation pour les pays de l'échantillon qui imposent ce type de taxe
- C'est la Turquie qui impose la taxe à l'utilisation la plus élevée, avec une taxe spéciale frappant l'utilisation des communications, d'un montant de 25%, qui s'ajoute à une TVA de 18%
- Le Gabon impose une taxe à l'utilisation de 18%, qui s'ajoute à une TVA de 18%
- La Grèce et l'Ouganda imposent une taxe à l'utilisation, de 12%
- Sur tous les pays de l'échantillon appliquant une taxe à l'utilisation, 10 sont des pays d'Afrique
- En Croatie, le gouvernement a instauré en 2009 une taxe de 6%, applicable aux seuls services mobiles, perçue sur les recettes des opérateurs et qui a des conséquences indirectes sur le prix des services de téléphonie mobile, des SMS et des MMS*

Source: Deloitte analysis

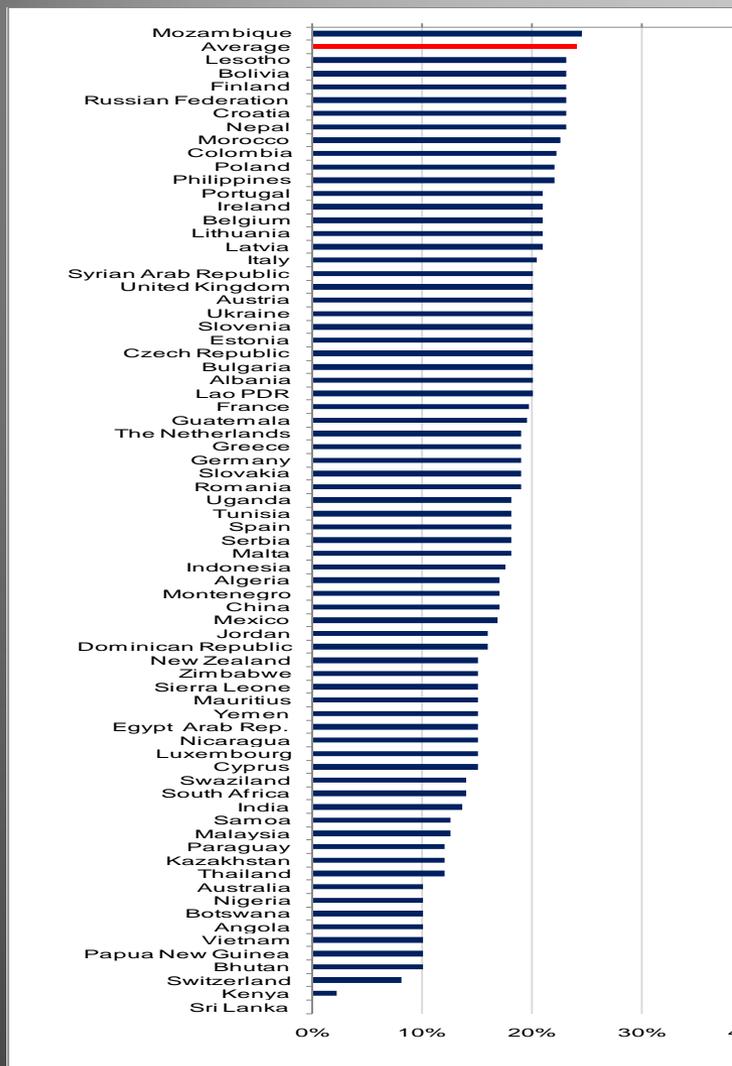
* Bien qu'elle ne soit pas définie par le Gouvernement croate comme étant une taxe à l'utilisation comme en Afrique, cette taxe a des conséquences analogues pour les consommateurs

Le montant des taxes dépasse 40% du coût des appareils dans onze pays...



- Ce tableau indique les pays dans lesquels le montant des taxes en proportion du coût des appareils est supérieur à la moyenne mondiale
- C'est au Gabon que le montant des taxes en pourcentage du prix moyen des appareils est le plus élevé (80%). En effet, ce pays impose pour chaque appareil acheté une taxe fixe de 5 \$. Les consommateurs paient en outre des droits de douane élevés (30%) sur tous les appareils importés, en sus d'une TVA de 18%
- Au Niger, un droit de douane de 46,99% est prélevé sur les appareils importés
- L'Argentine applique une taxe spéciale de 25,21% sur les appareils
- Le Burkina Faso applique un droit de douane de 33,5% sur les appareils, en plus d'une TVA de 18%
- Les taxes sur les appareils dépassent 40% dans 10 pays d'Afrique

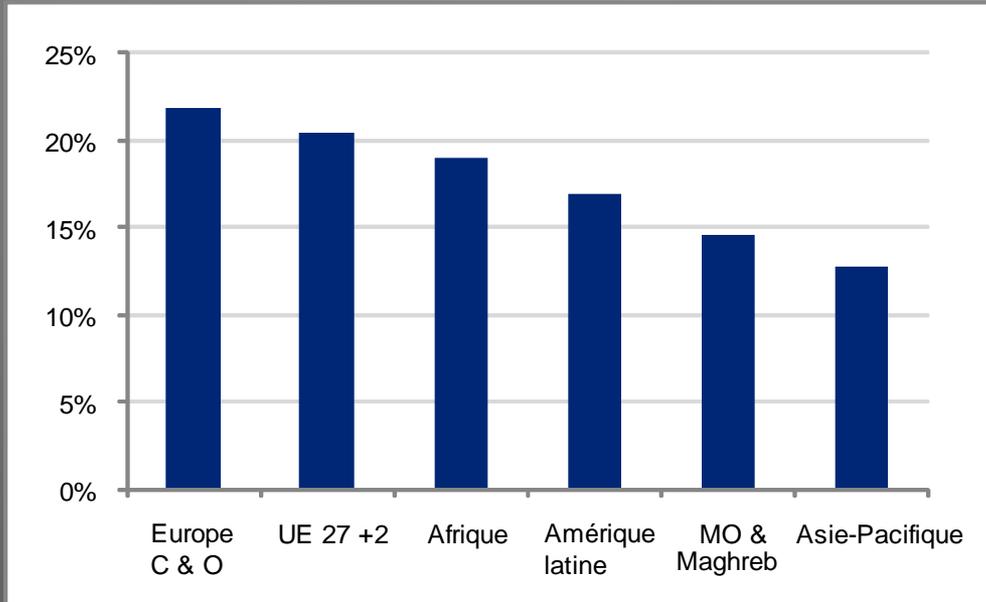
...aucune baisse significative n'ayant été constatée au cours des cinq dernières années



- Ce tableau indique les pays dans lesquels le montant des taxes en proportion du coût des appareils est inférieur à la moyenne mondiale
- La proportion des taxes par rapport au prix de l'appareil est en moyenne de 23,9%
- Ce pourcentage est pratiquement identique à celui de 2007 (24,1%)
- Le Kenya figure parmi les pays étudiés dans lesquels les taxes constituent le pourcentage le plus faible du prix des appareils
- Cela s'explique par une décision prise en 2009 par le gouvernement visant à abolir la TVA sur les téléphones et les ordinateurs portables

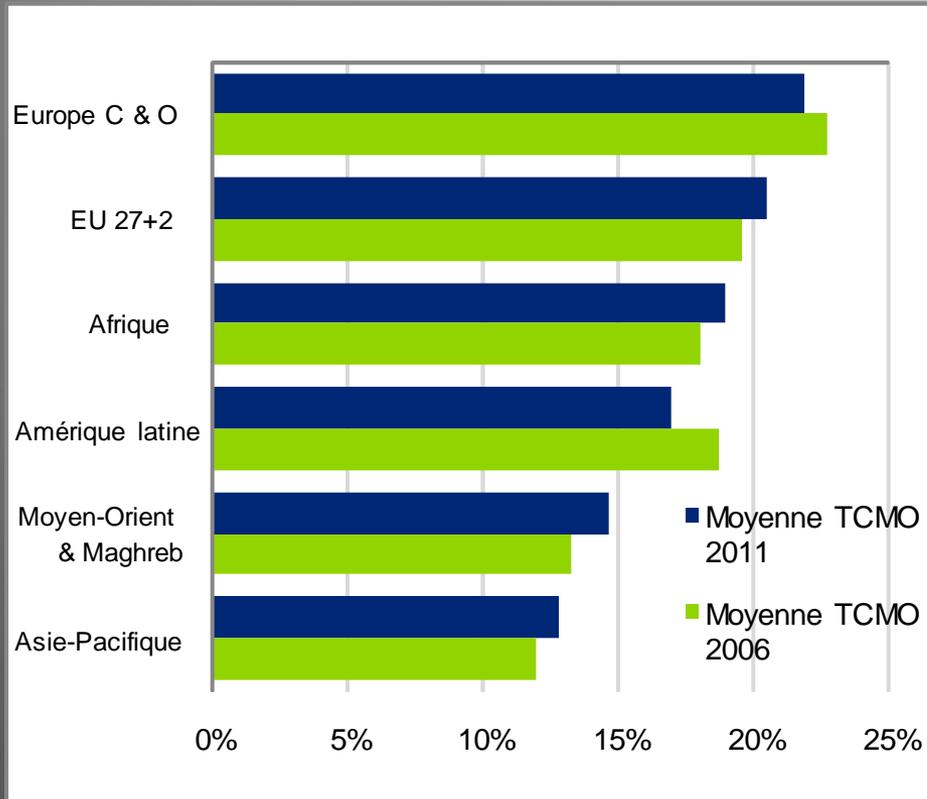
Source: Deloitte analysis

Sur le plan régional, les taxes les plus élevées sont perçues en Europe centrale et orientale



Source: Deloitte analysis

- Ce graphique montre que les pays d'Europe centrale et orientale et l'Union européenne ont en moyenne les taxes les plus élevées en proportion du TCMO
- Dans les pays de l'Union européenne, cette situation s'explique par le montant élevé de la TVA. En Europe centrale et orientale, elle s'explique par le montant très élevé des taxes appliquées en Turquie
- De nombreux pays d'Afrique imposent également un droit d'accise à l'utilisation, ce qui explique que l'Afrique se place en troisième position
- Il n'existe pas de relation clairement établie entre le montant des taxes entrant dans le TCMO et le taux de pénétration
- Néanmoins, l'abaissement des taxes sur les services mobiles devrait encourager les pays en développement à adopter plus largement les communications mobiles

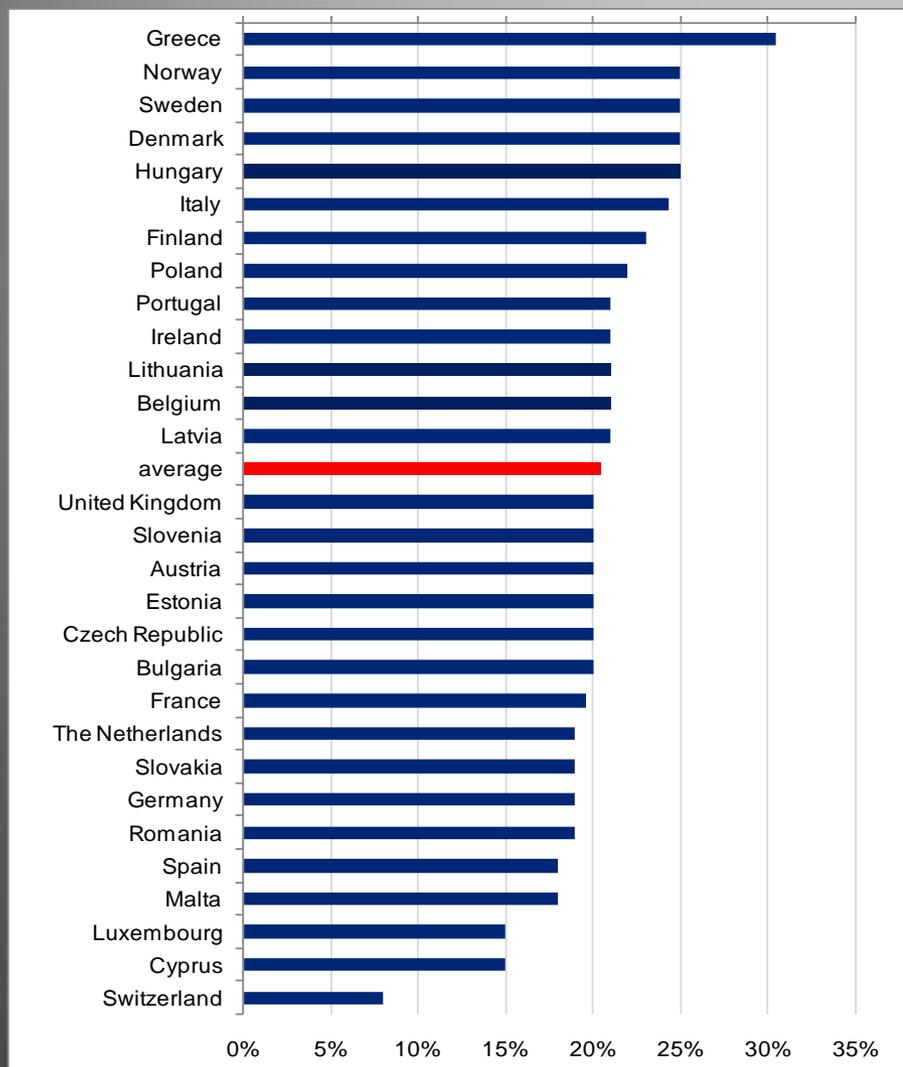


- Par comparaison avec l'année 2007, le TCMO moyen a augmenté en 2011 dans l'Union européenne, en Afrique, dans les pays du Moyen-Orient et du Maghreb et en Asie
- En Afrique, cette augmentation est surtout à mettre au compte des droits d'accise à l'utilisation
- On constate une baisse des taxes moyennes en proportion du TCMO dans les pays d'Europe centrale et orientale et d'Amérique latine

Source: Deloitte analysis

En Europe, la TVA est la principale taxe qui frappe les services mobiles

Taxe en proportion du TCMO

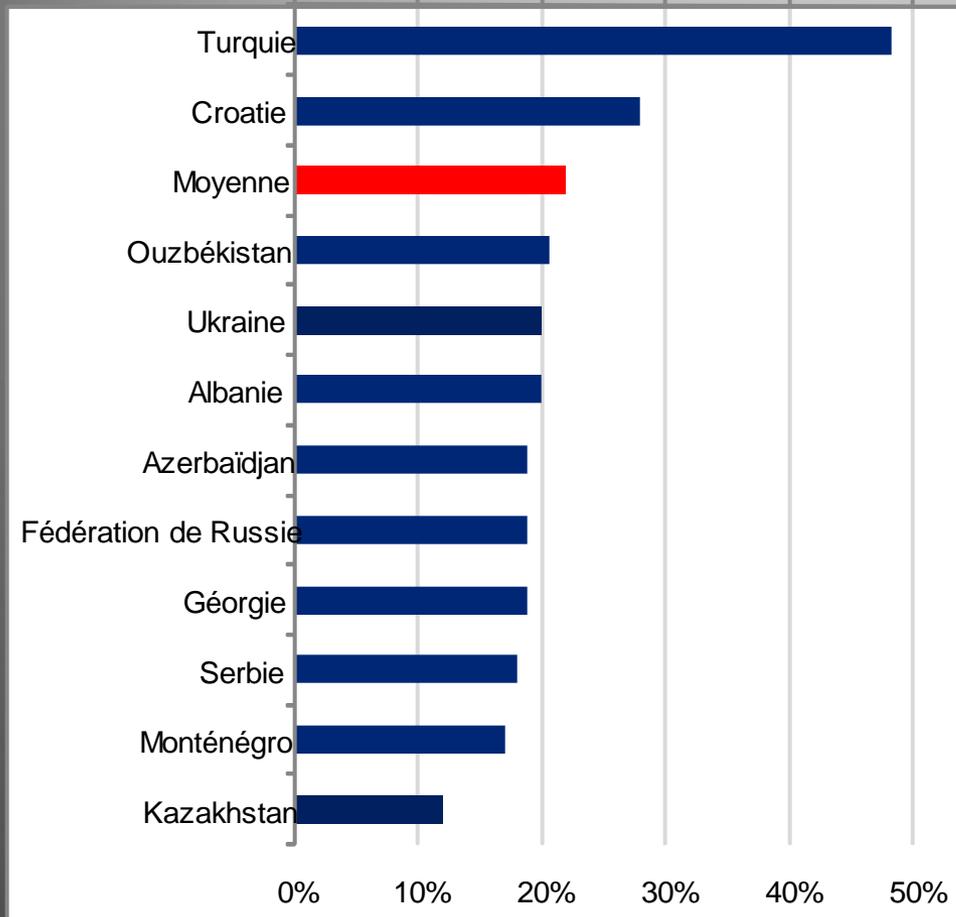


- Les consommateurs en Grèce se voient appliquer une taxe à l'utilisation de 12%
- En Italie, les utilisateurs des services à postpaiement s'acquittent d'une taxe à l'utilisation qui varie entre 5,16 et 12,91 euros par mois

Source: Deloitte analysis

En Europe centrale et orientale, c'est en Turquie et en Croatie que les taxes sont les plus élevées

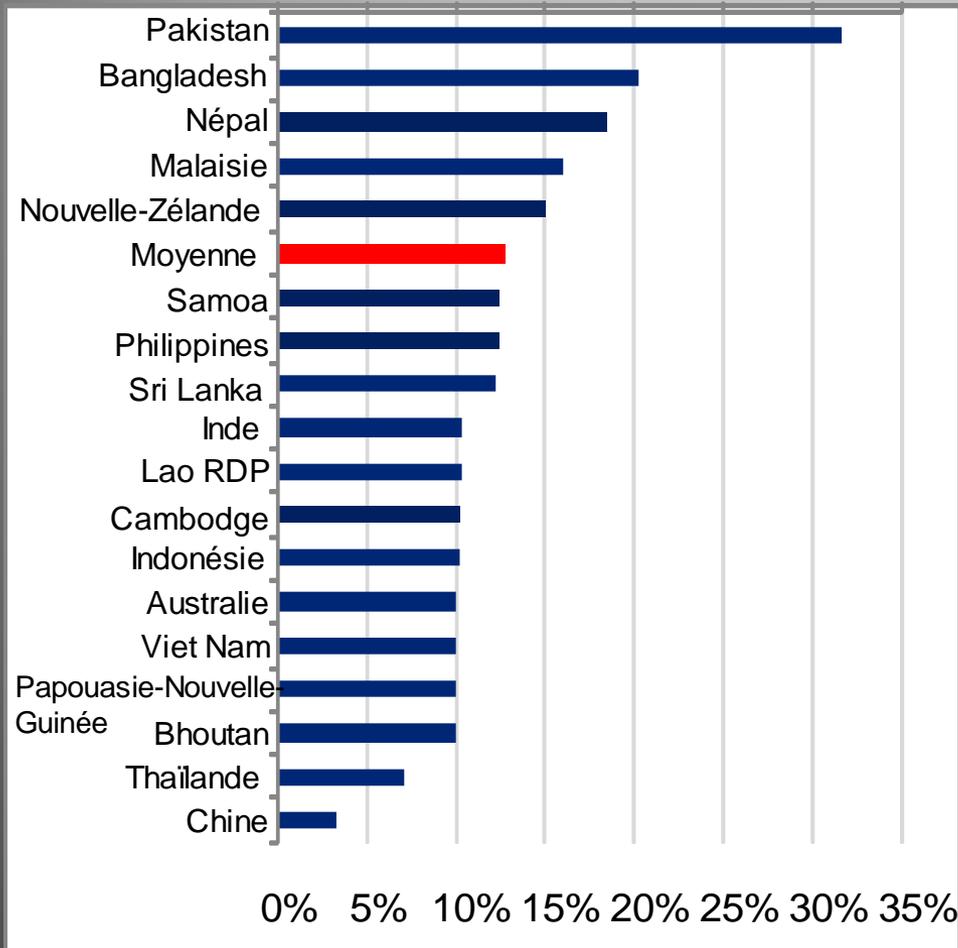
Taxe en proportion du TCMO



- Les consommateurs paient plusieurs taxes spéciales applicables aux communications en Turquie et une taxe spécifiquement applicable aux services mobiles en Croatie
- En Serbie, le gouvernement a introduit en 2009 à titre provisoire un droit d'accise à l'utilisation, d'un montant de 10%. L'objectif était de mobiliser des fonds supplémentaires pendant la crise financière, mais compte tenu des problèmes ainsi créés, cette taxe a été supprimée au bout d'une année
- Aujourd'hui, le taux de taxation en Serbie figure parmi les plus faibles

En Asie, c'est au Pakistan et au Bangladesh que les taxes sont les plus élevées

Taxe en proportion du TCMO

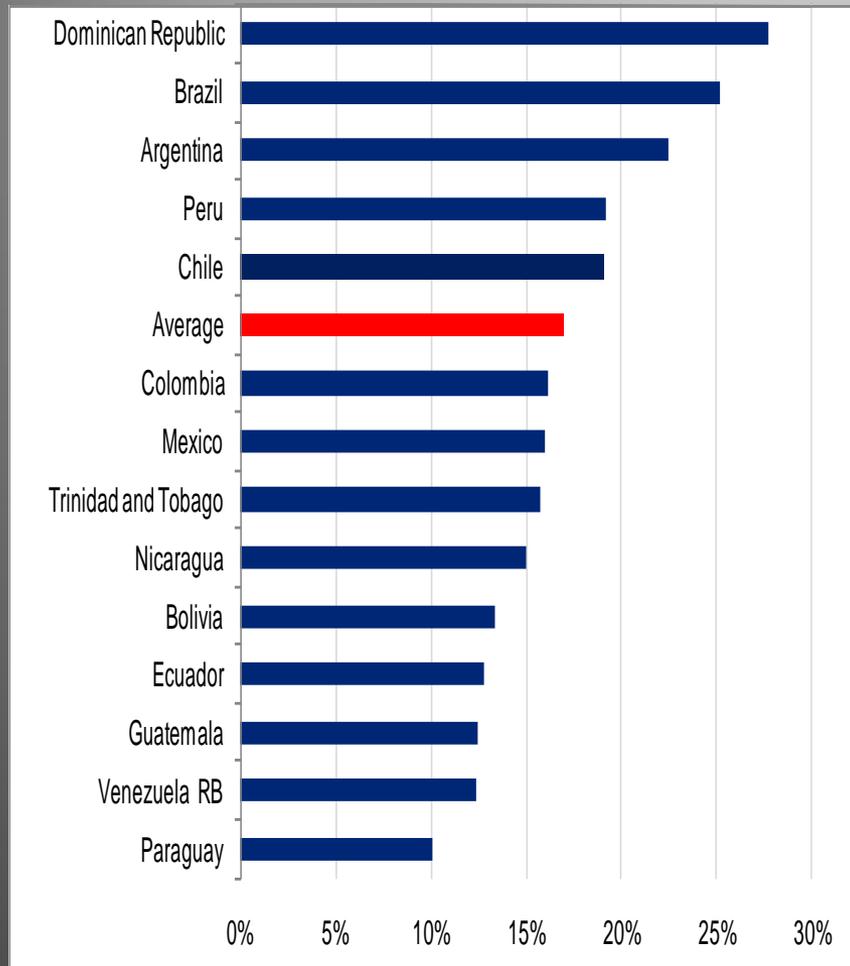


- Au Népal, un droit d'accise de 5% est appliqué à l'utilisation
- En Malaisie, ce droit est de 6%
- Sauf au Pakistan et au Bangladesh, le taux de taxation appliqué aux services mobiles en Asie est relativement faible
- Dans tous les autres pays d'Asie, le taux de taxation était inférieur à la moyenne dans tous les pays étudiés

Source: Deloitte analysis

En Amérique latine, c'est au Brésil et en Argentine que les taxes sont parmi les plus élevées

Taxe en proportion du TCMO

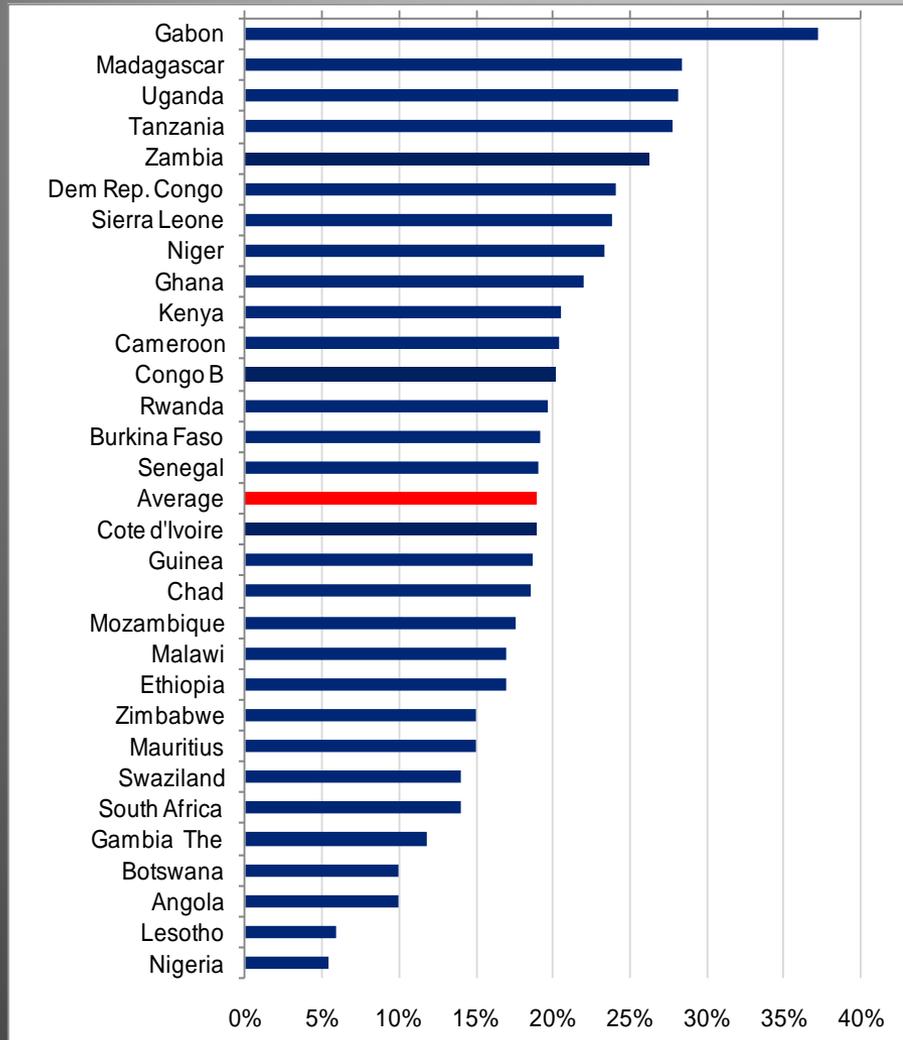


- Ce diagramme montre que la République dominicaine applique une taxe qui représente 28% du TCMO en raison de l'existence d'un droit d'accise de 10%, auquel il faut ajouter une TVA de 12%
- Au Brésil, un droit de douane de 16% s'applique aux appareils, à quoi s'ajoute un taux de TVA de 25%
- L'Argentine applique une taxe représentant 22% du TCMO, en raison de l'existence d'une taxe spéciale de 25,21% sur les appareils, à quoi s'ajoutent des droits de douane (16%)

Source: Deloitte analysis

En Afrique, ce sont les pays d'Afrique orientale qui ont les taxes les plus élevées

Taxe en proportion du TCMO

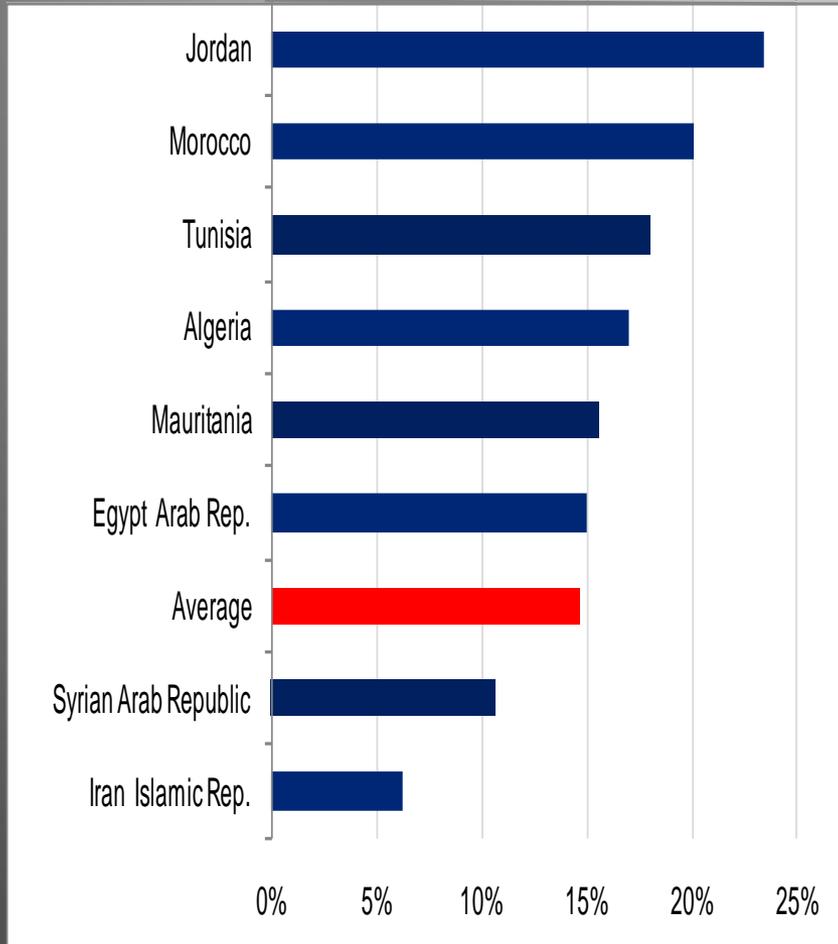


Source: Deloitte analysis

- Ce diagramme montre le pourcentage des taxes entrant dans le TCMO pour les pays africains, la première place étant occupée par le Gabon
- A Madagascar, le TCMO est de 28%, en raison de l'existence d'un droit d'accise de 7% et d'une taxe spéciale de 1% sur les appareils, à quoi s'ajoute un droit de douane de 25%
- En Ouganda, le TCMO est de 28%, en raison de l'existence d'un droit d'accise de 12% à l'utilisation et d'un taux de TVA à 18%
- La Tanzanie impose un droit d'accise de 10%, en complément de droits de douane sur les appareils, d'un montant de 10%

Dans les pays du Moyen-Orient, le montant des taxes est relativement faible par comparaison avec la moyenne mondiale

Taxe en proportion du TCMO

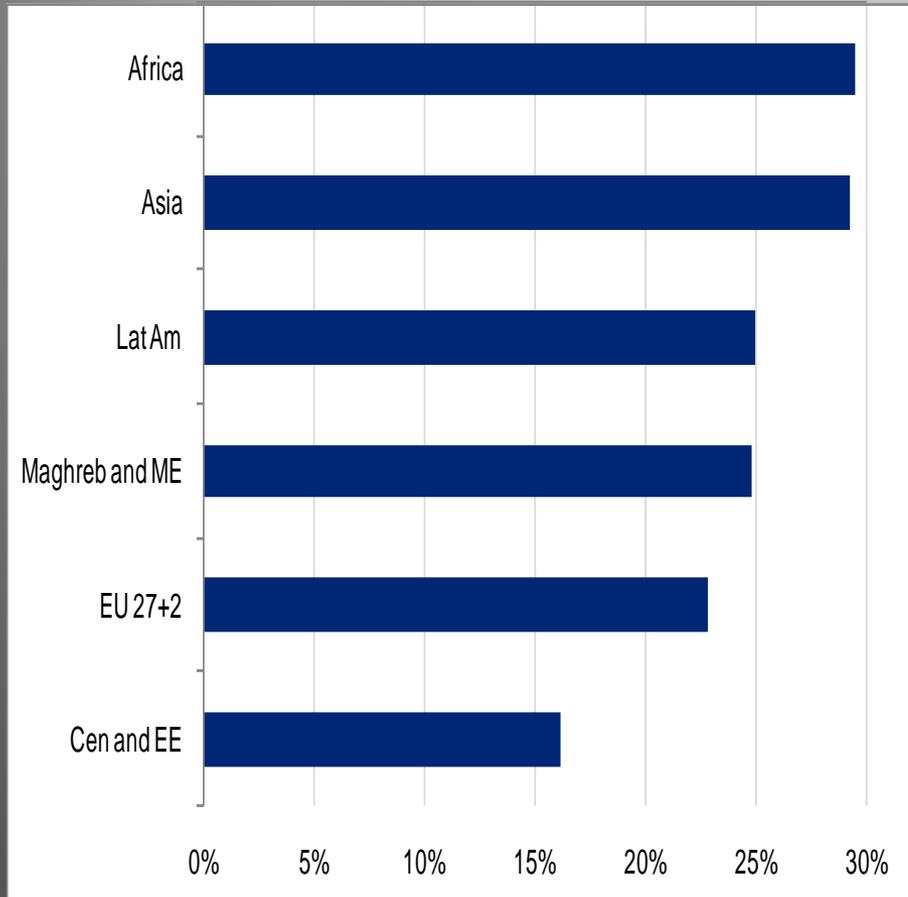


Source: Deloitte analysis

- Ce graphique montre le pourcentage de taxes entrant dans le TCMO dans les pays du Moyen-Orient
- La Jordanie vient en tête avec un TCMO de 23%. Dans ce pays, il existe un droit d'accise de 8%, à quoi s'ajoute une TVA de 16%
- De même, le Maroc a un TCMO de 20%, en raison de l'existence de droits de douane de 2,5% sur les appareils et d'une TVA de 20%
- Dans les autres pays, les services mobiles sont relativement peu taxés

Pour les opérateurs, l'impôt sur les sociétés est le plus élevé en Afrique et en Asie

Taxe en proportion du TCMO



Source: Deloitte analysis

- Ce graphique montre le niveau moyen de l'impôt sur les sociétés qui s'applique aux opérateurs de réseaux mobiles, par région
- Il s'agit là d'un facteur important pour les investissements directs étrangers
- Les impôts sur les sociétés ont également une incidence sur le montant des investissements des opérateurs de réseaux mobiles dans les infrastructures
- L'Afrique et l'Asie figurent parmi les régions où l'impôt sur les sociétés est le plus élevé, avec un taux moyen qui frôle les 30%
- Le taux d'imposition sur les sociétés le plus favorable est appliqué dans les pays d'Europe centrale et orientale, où il s'établit en moyenne à moins de 20%

- Impôts spéciaux sur les sociétés

- Redevances réglementaires, souvent calculées en proportion du chiffre d'affaires:
 - Dans les pays en développement, elles peuvent représenter jusqu'à 3% du chiffre d'affaires, par exemple au Tchad et au Congo-Brazzaville
 - En Hongrie, une taxe spéciale représentant de 4% à 6% du chiffre d'affaires a été appliquée après la crise financière de 2008
 - Des redevances de numérotage sont souvent perçues également, et leur montant est fixé en fonction du chiffres d'affaires (par exemple, 0,5% au Gabon)
- Contributions au fonds pour le service universel:
 - Elles peuvent prendre de multiples formes: par exemple, taxes sur les technologies, fonds d'investissement, financement des services publics de radiodiffusion
 - Leur montant est généralement calculé sur la base du chiffre d'affaires, dont il peut représenter jusqu'à 2%, par exemple au Burkina Faso
- Redevances pour l'utilisation du spectre, qui constituent une taxe de fait sur une ressource essentielle pour les opérateurs de réseaux mobiles:
 - Ces redevances ont souvent pour effet de décourager les investissements, par exemple au Kenya, où une redevance fixe pour l'utilisation du spectre est appliquée à chaque nouvelle station de base
- Taxes spéciales, telles que la taxe assurance-maladie, appliquée par exemple au Ghana
- Ensemble, toutes ces contributions représentent une charge considérable pour les opérateurs de réseaux mobiles et peuvent freiner les investissements dans les réseaux et services

Des obstacles considérables empêchent toujours de réaliser tout le potentiel du mobile

- Les télécommunications mobiles sont devenues primordiales pour le développement économique et social des pays
- Les opérateurs de réseaux mobiles du monde entier lancent actuellement une grande vague d'investissements en vue d'offrir aux consommateurs, pour un coût abordable, une connexion mobile au large bande et à l'Internet
- Dans les pays en développement, le large bande hertzien sera indispensable au développement économique
 - Sur la base d'une analyse portant sur 120 pays, la Banque mondiale a indiqué que, lorsque la pénétration des services large bande augmente de 10%, la croissance économique gagne 1,3%*
- Le taux de pénétration reste néanmoins faible dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, ce qui compromet l'adoption du large bande hertzien
- Une adoption limitée du large bande hertzien peut mettre un frein au développement économique et aux investissements directs étrangers, en particulier dans les pays où le taux de pénétration de l'Internet est faible

* Banque mondiale, Qiang, 2009

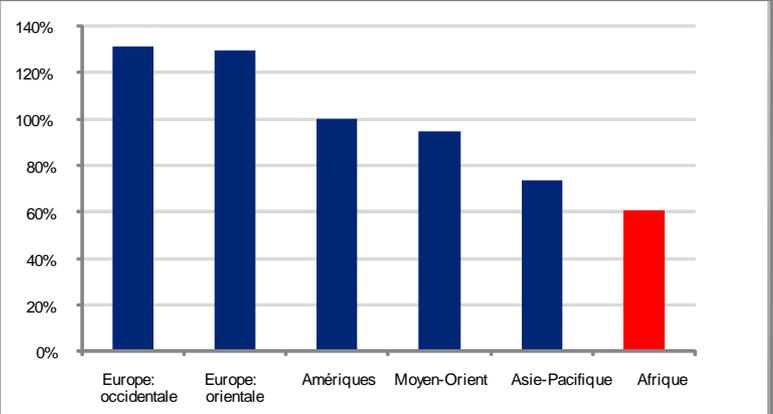
- Les gouvernements ont un rôle de premier plan à jouer en soutenant le développement des communications mobiles et du large bande hertzien
- Les politiques fiscales ont une incidence notable sur les bénéfices que les sociétés retirent de la prestation de services de télécommunication mobiles, puisqu'elles influent sur les principaux facteurs qui déterminent le succès des télécommunications et leurs retombées pour les économies et les sociétés
- Les baisses de taxes peuvent également favoriser le passage de la consommation de services mobiles de base (accès, utilisation avec une couverture étendue) à l'utilisation de fonctionnalités et de services évolués, telles que la qualité d'utilisation, qui découle largement du potentiel offert par l'accès Internet hertzien au moyen d'appareils mobiles
- Il ressort de notre étude que les taxes sur la téléphonie mobile se sont alourdies, bien souvent suite à l'introduction de nouvelles redevances au moment de la crise financière de 2008
- L'alourdissement des taxes risque de réduire les bénéfices économiques et sociaux apportés par les communications mobiles et de menacer le développement et l'adoption des services hertziens large bande

Coup de projecteur sur l'Afrique

- Surtaxes sur la terminaison des appels internationaux entrants
- Taxation de la téléphonie mobile au Kenya

En Afrique, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est le plus faible au monde, tandis que les taxes sont parmi les plus élevées

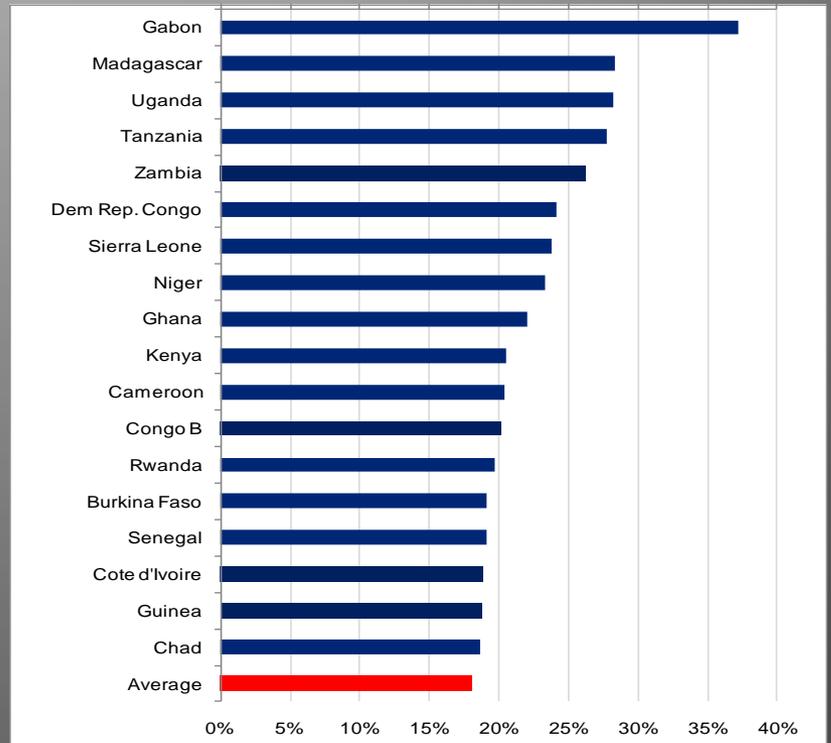
Taux de pénétration



Source: wireless intelligence

- Le taux de pénétration de la téléphonie mobile s'établit à 60% dans la région, avec de fortes disparités entre les pays
- Les taxes qui frappent la téléphonie en Afrique se sont alourdies au cours des cinq dernières années

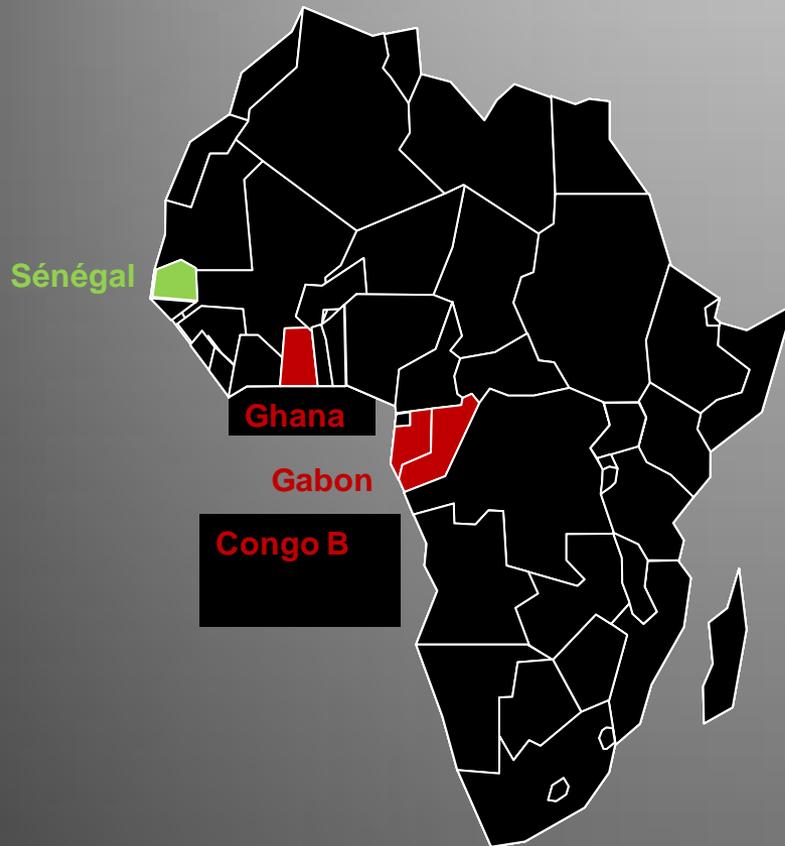
Taxes en proportion du CTP d'un mobile



Source: Deloitte analysis

- Dans 18 pays d'Afrique, le niveau des taxes sur la téléphonie mobile est supérieur à la moyenne mondiale
- Ces taxes dissuadent les consommateurs d'accéder aux services de télécommunication
- En faisant augmenter le coût des télécommunications, elles nuisent également à la productivité des entreprises

Certains gouvernements ont introduit une nouvelle taxe supplémentaire propre aux télécommunications



- Dans les pays où elle a été introduite, cette taxe a pris la forme d'une surtaxe sur la terminaison des appels internationaux entrants (STAIE)
- Avec cette surtaxe, les prix auxquels les opérateurs peuvent facturer la terminaison des appels internationaux entrants sont fixés de manière centralisée
- Elle est actuellement appliquée au Ghana, au Congo-Brazzaville et au Gabon
- Elle a également été appliquée au Sénégal, avant d'être rapidement supprimée lorsque le gouvernement s'est aperçu qu'elle avait des conséquences imprévues

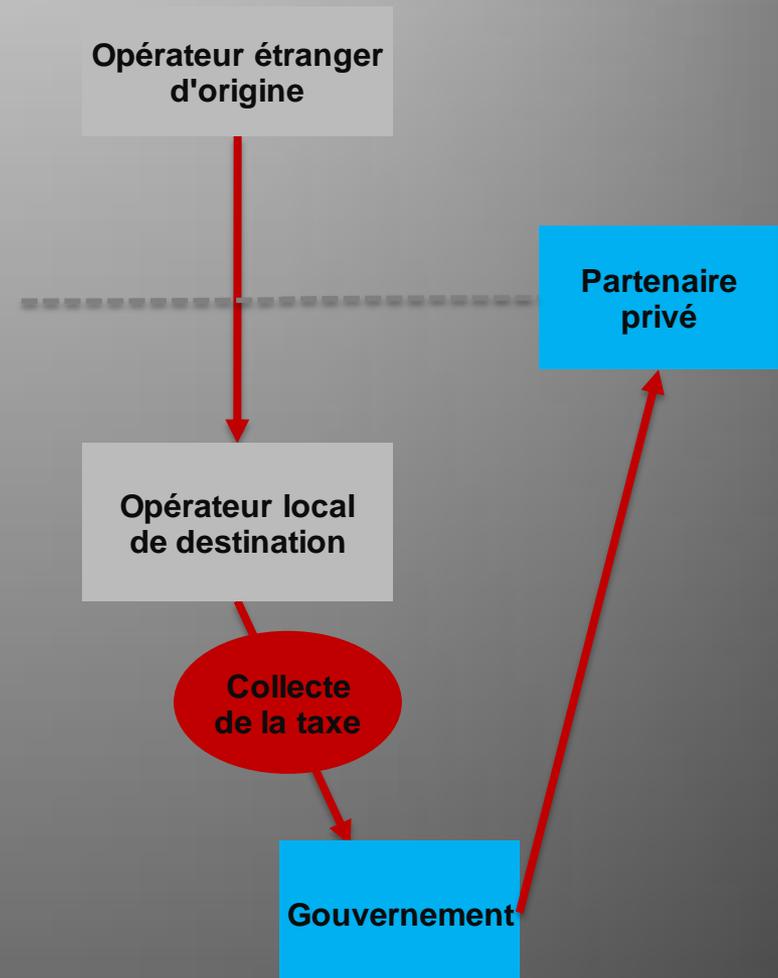
Des opérateurs collectent la STAIÉ depuis l'étranger pour le compte des gouvernements

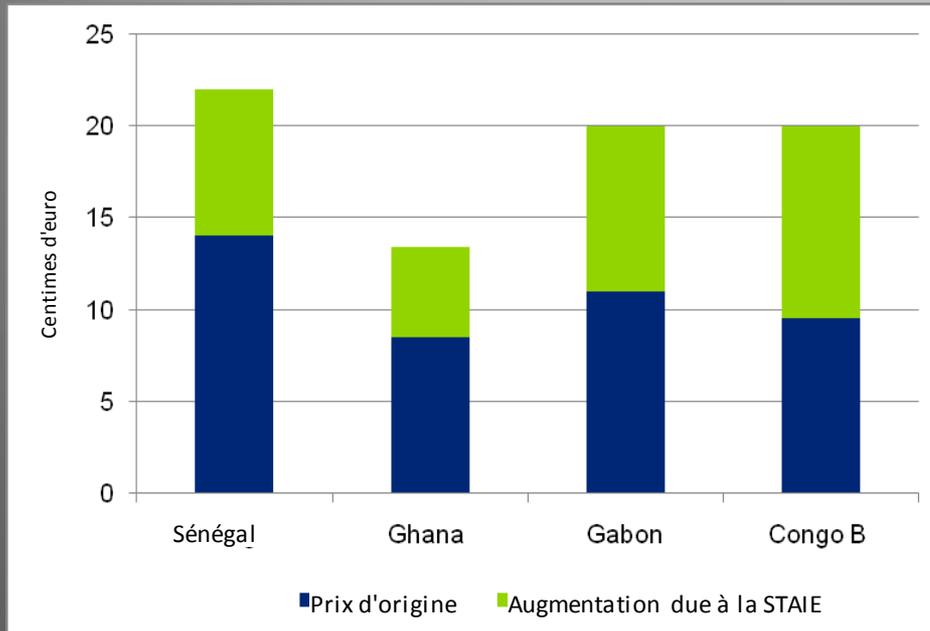
L'opérateur local est obligé d'appliquer des tarifs de terminaison plus élevés sur les communications internationales

Un partenaire privé mesure la durée des appels et communique ces informations au gouvernement

L'opérateur local paie au gouvernement une partie de la redevance sous forme de surtaxe

Le produit de cette surtaxe est réparti entre le gouvernement et le partenaire privé





Source: Operators information

- La STAIE a entraîné une hausse des tarifs de terminaison des communications internationales, de 57% (Sénégal) à 111% (Congo-Brazzaville)
- Parce que les prix fixés sont supérieurs à ceux déterminés par la concurrence, la STAIE représente un retour en arrière dans la libéralisation des télécommunications en Afrique
- Les opérateurs sont extrêmement inquiets du précédent créé par cette taxe en matière de concurrence des prix
- Lorsque les prix ne sont pas fixés par le jeu de la concurrence, on voit apparaître un certain nombre de distorsions qui font du tort aux consommateurs et aux entreprises

La hausse des prix entraîne une diminution du nombre de minutes de communications entrantes

- Les opérateurs font état d'une diminution des appels internationaux entrants plus importante que prévu
- L'application de la STAIE réduit les communications entre les habitants du pays et l'étranger

On ne mesure pas encore toutes les conséquences des hausses des prix induites par la STAIE

- Les prix des communications internationales sont souvent établis à partir de moyennes régionales et annoncés à l'avance, et ils sont susceptibles d'être rigides à court terme
- Les opérateurs s'attendent à ce que la baisse du volume de communications se poursuive, car les opérateurs à l'étranger réagissent à la hausse des tarifs

Par mesure de réciprocité, les opérateurs d'autres pays africains augmentent, eux aussi, leurs tarifs de terminaison

- Il existe un risque d'augmentation générale des tarifs de terminaison des appels internationaux dans toute l'Afrique
- 60 à 80% des appels internationaux émis en Afrique sont à destination d'un autre pays de la région

Des prix plus élevés pour les appels émis et reçus dans ces pays

Des coûts plus élevés pour l'acheminement des appels dans ces pays

L'augmentation des tarifs de terminaison par les opérateurs dans d'autres pays africains, par mesure de réciprocité

Les fraudes en matière de terminaison de trafic se multiplient

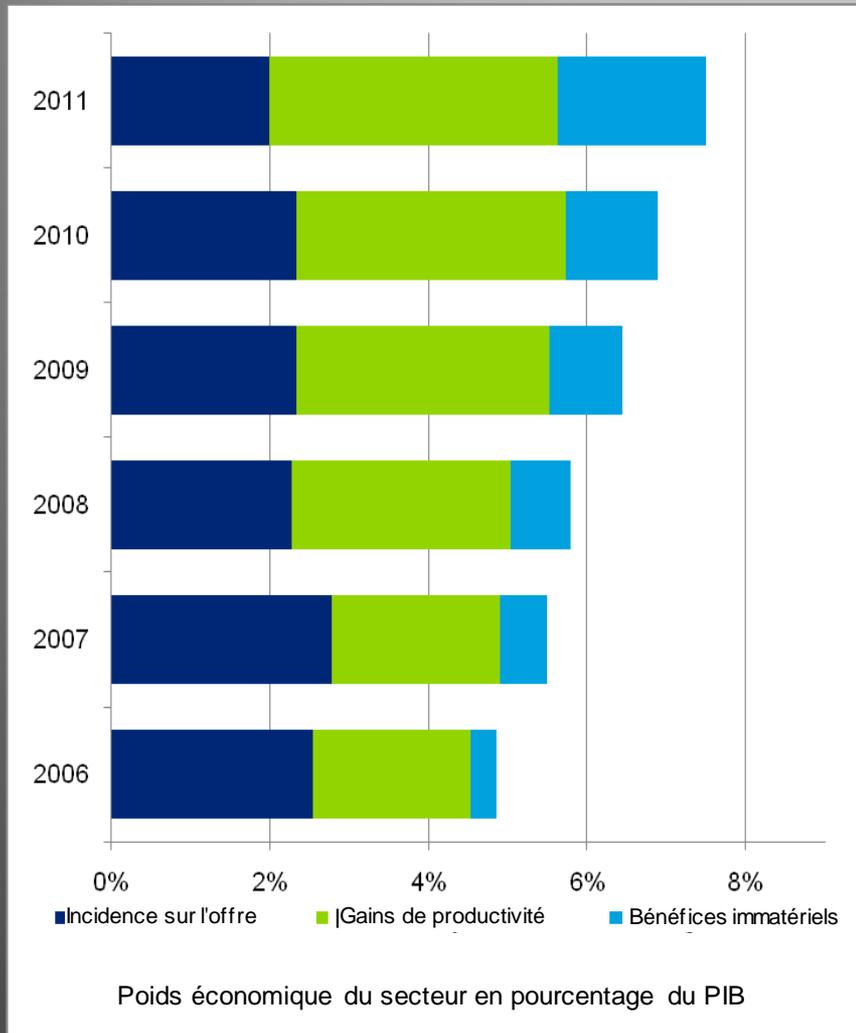
- Accroissent les frais des entreprises africaines, étant donné que les télécommunications sont un poste de dépenses important
- Dissuadent de créer des "noeuds régionaux de télécommunication" dans ces pays
- Accroissent les coûts pour les autres entreprises implantées dans les pays africains
- Affaiblit la compétitivité globale des pays africains
- Aggrave les risques qui pèsent sur les entreprises spécialisées dans les services ou les communications – comme les centres d'appel – et donc sur l'emploi
- Cela incite à recourir davantage à l'arbitrage
- Les recettes des opérateurs mobiles diminuent
- Les passerelles GSM (SIM boxes) illégales encombrant le spectre et altèrent la qualité de service
- La présence d'un tiers chargé de mesurer le volume des communications ajoute un niveau de contrôle superflu

- La STAIE grève une large proportion du trafic régional en Afrique et risque d'entraîner un effet domino dans les autres pays africains
- Cela entraîne diverses conséquences négatives pour les communications des consommateurs locaux, les frais des entreprises locales et les pouvoirs publics
- Au bout de quelques mois à peine, le Gouvernement du Sénégal a pris conscience des problèmes mentionnés ci-dessus et est revenu sur sa décision d'appliquer la STAIE.
- Pour éviter de connaître les mêmes problèmes, d'autres gouvernements pourraient imiter l'exemple du Sénégal et accepter que les prix soient définis par l'interaction des opérateurs sur un marché concurrentiel.

Coup de projecteur sur l'Afrique

- Surtaxes sur la terminaison des appels internationaux entrants
- Taxation de la téléphonie mobile au Kenya

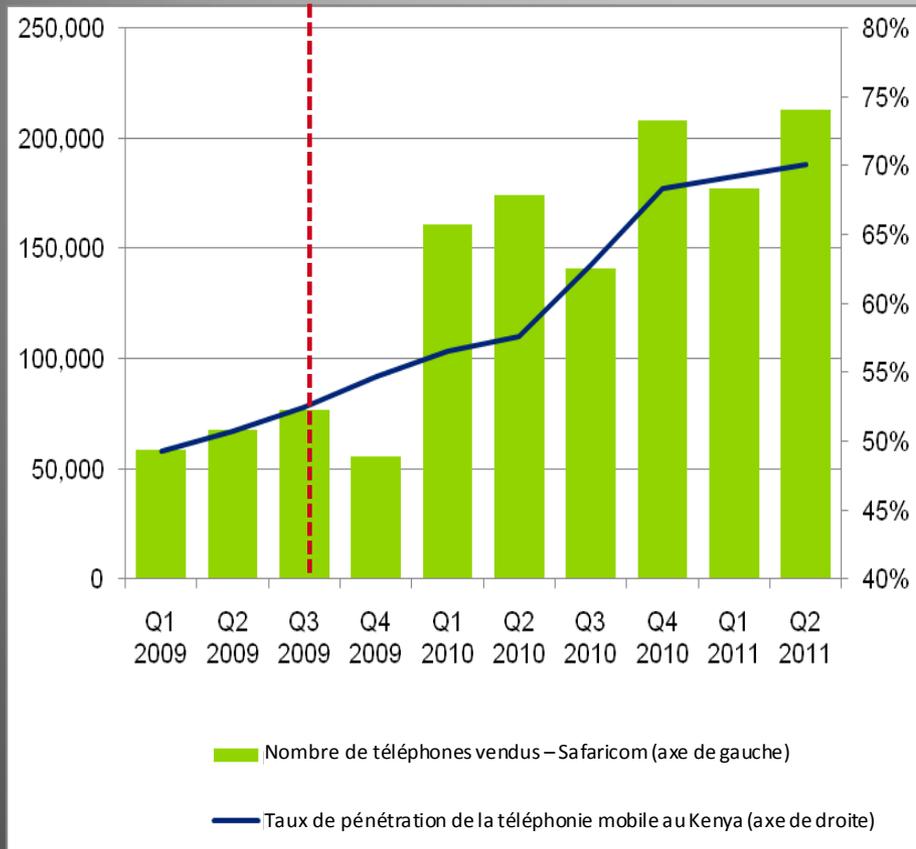
Au Kenya, les consommateurs, les entreprises et le secteur public ont profité de l'évolution du secteur de la téléphonie mobile



Source: analyse Deloitte à partir de données de Safracom et d'Airtel

- Les retombées économiques du secteur de la téléphonie mobile représenteront environ 5,6% du PIB du Kenya en 2011
- De plus, les communications mobiles ont généré des bénéfices immatériels, estimés à 1,9% du PIB
- Cet apport à l'économie augmente sensiblement depuis cinq ans, au rythme de plus de 0,5% par an
- Le secteur offrira également plus de 200 000 emplois (ETP), soit 30% de plus qu'il y a cinq ans
- Grâce à l'amélioration de la couverture et de la qualité de service, la productivité s'est accrue de 300% au cours des cinq dernières années
- Les bénéfices immatériels pour les consommateurs ont augmenté de manière significative ces deux dernières années, sous l'effet des diminutions de taxes et du jeu de la concurrence

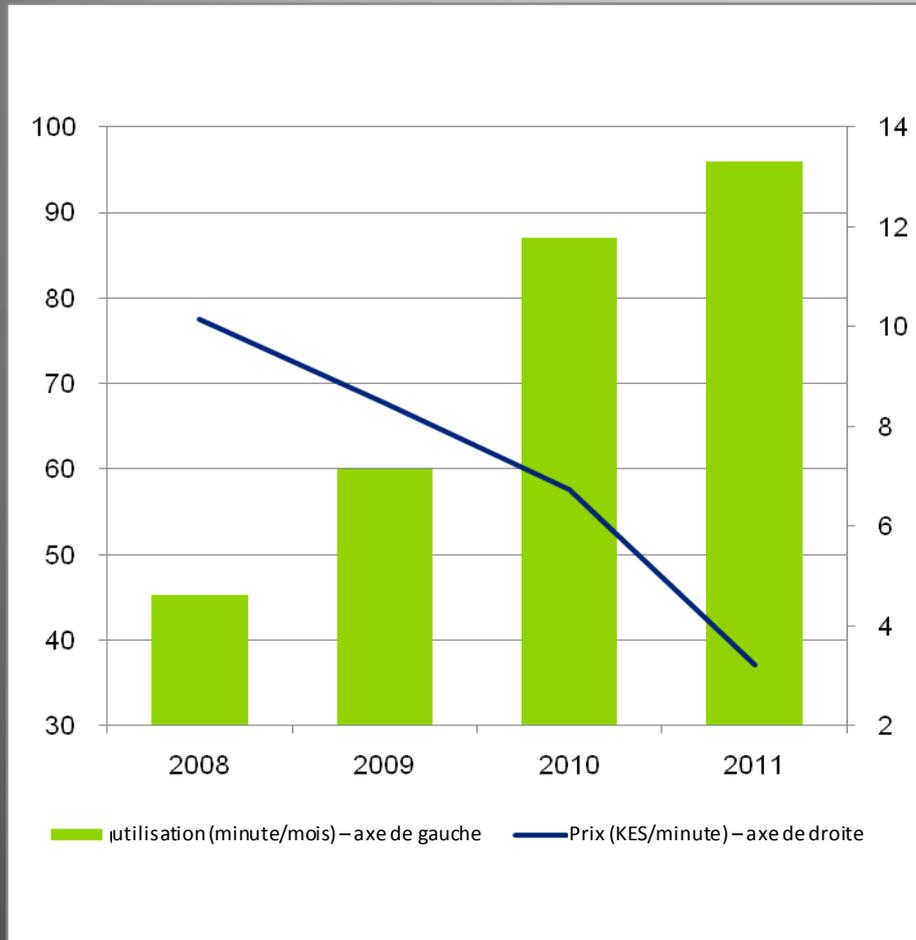
La diminution des taxes a favorisé la pénétration du mobile et la diffusion des appareils téléphoniques



Source: Wireless Intelligence, analyse Deloitte

- Le Gouvernement kenyan s'est aperçu que le prix des téléphones était un frein au développement du secteur
- En août 2009, la TVA de 16% sur les téléphones mobiles a été supprimée
- Depuis, les achats de téléphones ont augmenté de plus de 200%
- Le taux de pénétration de la téléphonie mobile dans la population est passé de 50 à 70% depuis le début de 2009
- Ce taux est supérieur au taux de pénétration moyen relevé en Afrique (63%)
- Il reste cependant un long chemin à parcourir pour que le taux de pénétration de la téléphonie mobile atteigne le taux de couverture de la population (96%)

Les diminutions de taxes et une saine concurrence ont fait baisser les prix

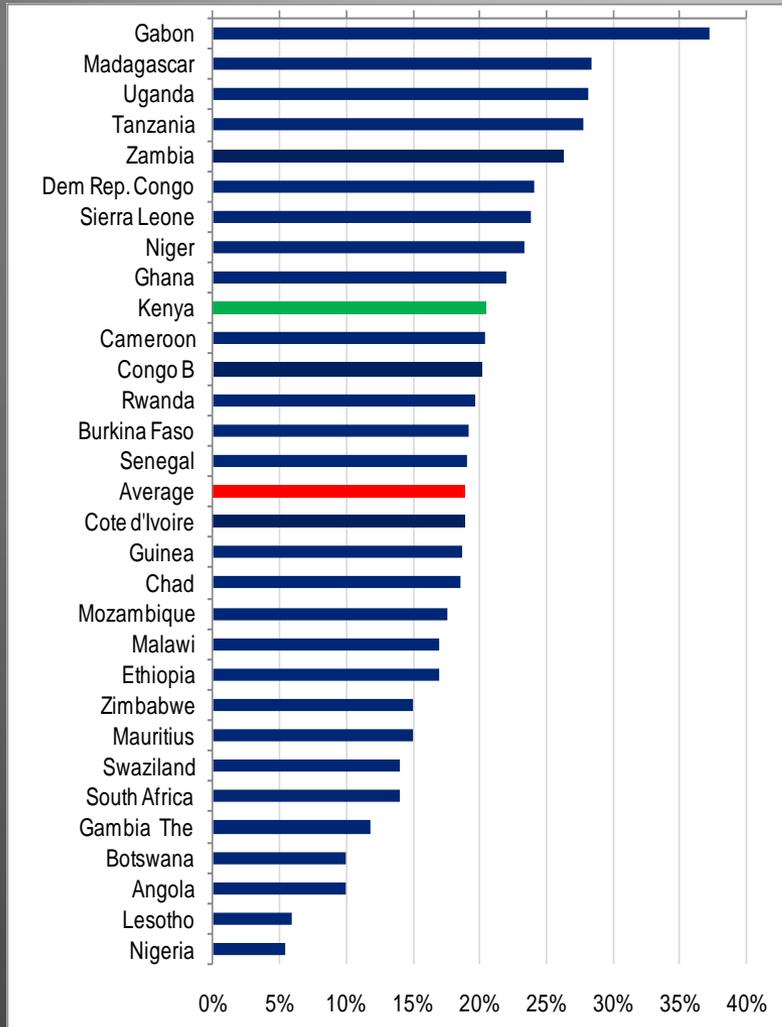


- Les prix ont diminué de 70% au cours des trois dernières années
- L'utilisation des services mobiles a progressé de 113% (en termes de minutes d'utilisation par utilisateur et par mois)
- Avec la démocratisation des téléphones mobiles, une part plus grande des consommateurs a accès à des services mobiles à forte valeur:
 - M-banque
 - M-agriculture
 - M-santé
 - M-éducation

Source: Wireless Intelligence, analyse Deloitte

Les taxes d'utilisation restent cependant supérieures à la moyenne africaine et mondiale

Taxes en pourcentage du TCMO en Afrique

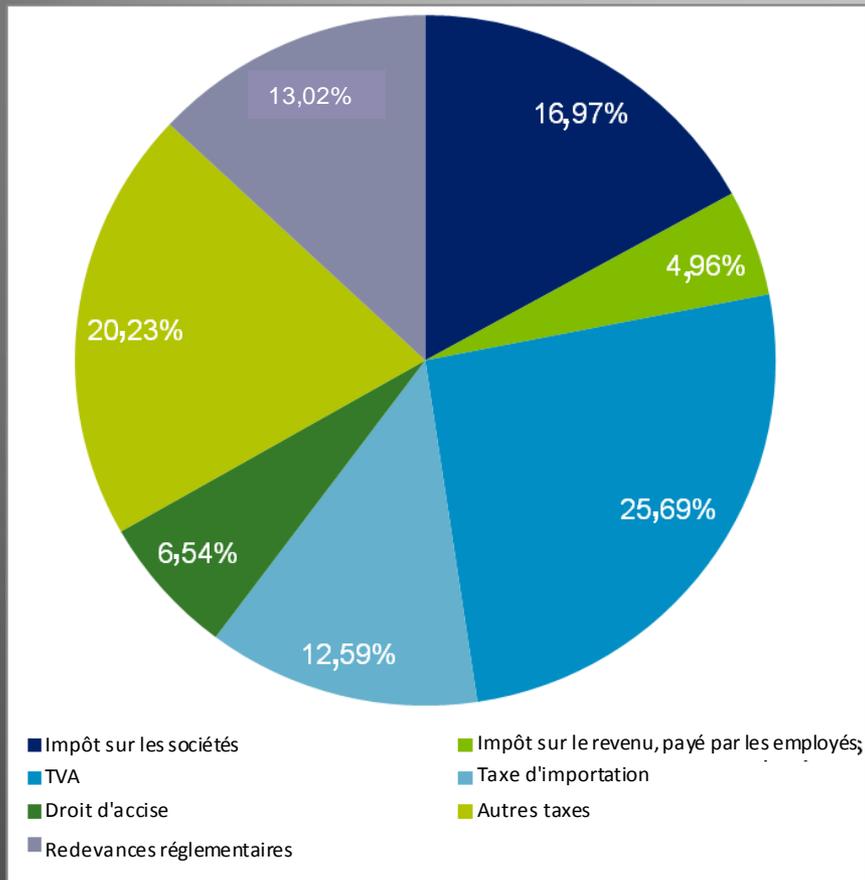


- Malgré la suppression de la TVA sur les téléphones, les taxes représentent toujours 17% du coût de possession d'un mobile
- Bien qu'il soit passé de 25% à 17% au cours des cinq dernières années, le niveau des taxes sur la téléphonie mobile appliquées au Kenya est toujours supérieur à la moyenne africaine
- Le droit d'accise de 10% pour l'utilisation du réseau représente une part importante de ces taxes
- Les taxes d'utilisation ont un effet dissuasif sur les utilisateurs pauvres ou habitant en zone rurale, les empêchant de profiter des avantages de la téléphonie mobile

Source: analyse Deloitte

Les taxes dues par les opérateurs de services mobiles restent également très élevées

Composition des taxes payées par les opérateurs



Source: analyse Deloitte à partir de données de Safaricom et d'Airtel

- L'impôt sur les sociétés (30%) est supérieur à la moyenne africaine
- Une série de droits et taxes de douane sont perçus sur les équipements de télécommunication (représentant entre 10 et 25% de la valeur du produit)
- La redevance de licence due au régulateur équivaut à 0,5% du chiffre d'affaires de l'opérateur
- Des redevances fixes et annuelles sont perçues pour l'accès au spectre, leur montant s'élève à environ 45 millions de KES/an
- Une redevance de raccordement est également perçue (43 000 KES pour chaque nouveau TRX, la moitié seulement s'il est installé en zone rurale)
- Un fonds pour le service universel a été créé en 2011; les contributions à ce fonds représentent là encore 0,5% du chiffre d'affaires des opérateurs
- En 2011, les opérateurs mobiles du Kenya paieront environ 41 milliards KES de taxes et de redevances réglementaires
- Safaricom est le premier contribuable du pays

- Le Gouvernement kenyan a réalisé qu'il était important de supprimer les taxes sur l'accès aux services mobiles
- La diminution du prix des téléphones a sensiblement accru leur diffusion et la pénétration du mobile...
- ... à l'avantage des consommateurs
- D'autres pays d'Afrique pourraient tenir compte des avantages que le Kenya a retirés de la suppression des taxes sur les téléphones
- Compte tenu des progrès constatés suite à la suppression de la TVA sur les téléphones, il est probable que la suppression du droit d'accise de 10% perçu au Kenya pour l'utilisation du réseau profiterait largement aux consommateurs

Annexe 1: Taxes spéciales appliquées aux abonnés au mobile

Tableau 1: Argentine - Ghana

Pays	Taxes appliquées aux consommateurs
Argentine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Législation en cours d'adoption; le gouvernement cherche à relever les taxes intérieures sur les téléphones mobiles à un taux nominal de 17% pour les appareils qui ne sont pas produits dans la zone économique spéciale de la Terre de Feu ▪ 98% des appareils mobiles devraient être frappés par cette hausse, étant donné que la majeure partie d'entre eux sont importés ▪ Les téléphones mobiles sont soumis à une taxe de 25,2%, dont 20,5% de droit d'accise et 1% de taxe municipale ▪ Le prix des appels et des SMS est taxé à 12,9%, dont 4% de taxe municipale et 1% destinés à l'Organisme national des sports de haut niveau
Bangladesh	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Etat perçoit une taxe de 100 Taka pour chaque nouveau téléphone ▪ En outre, une taxe de 800 Taka est également perçue pour chaque activation de carte SIM
Tchad	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une taxe spéciale de 9,6% est appliquée à tous les téléphones
Colombie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une taxe spéciale de 1,2% est appliquée aux téléphones
Croatie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En août 2009, une redevance spéciale a été introduite, équivalant à 6% des recettes que les opérateurs tirent des SMS, MMS et services de téléphonie mobiles, y compris les services d'itinérance, qu'ils facturent. Cette redevance a eu des répercussions indirectes sur les consommateurs ▪ L'incidence de cette redevance sera examinée plus en détails dans le rapport qui suivra la publication du présent diaporama
République démocratique du Congo	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un droit d'accise de 10% pour l'utilisation du réseau est perçu sur les appels et les envois de SMS
République dominicaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une taxe spéciale sur les télécommunications de 12% est appliquée aux appels et aux SMS
Egypte	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le taux de TVA sur les services mobiles de télécommunication est supérieur au taux normalement appliqué aux autres biens et services ▪ Le taux de TVA est de 15% sur les télécommunications mobiles et de 5% sur les télécommunications fixes, alors que le taux normal est de 10%
Gabon	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un droit d'accise de 18% est appliqué pour l'utilisation du réseau ▪ De plus, une taxe spéciale de 5 \$ est prélevée sur les téléphones importés
Ghana	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une taxe assurance-maladie de 2,5% est appliquée à l'utilisation de la téléphonie mobile, en plus de la TVA ▪ Un droit d'accise de 6% est également appliqué pour l'utilisation du réseau

Tableau 2: Grèce - Niger

Pays	Taxes appliquées aux consommateurs
Grèce	<ul style="list-style-type: none"> Depuis 1998, une taxe était appliquée sur les factures mensuelles des abonnés au service mobile à postpaiement. Jusqu'en 2009, cette taxe était de 2 €, 5 € ou 10 € en fonction du montant de ces factures. Les abonnés au service à prépaiement n'étaient pas assujettis cette taxe En juillet 2009, une nouvelle loi a imposé une taxe de 12% sur les abonnements au service mobile à prépaiement et a relevé le taux des taxes perçues sur les abonnements au service à postpaiement, qui est passé à 12, 15, 18 ou 20%, selon le montant total de la facture mensuelle
Italie	<ul style="list-style-type: none"> Les services mobiles à postpaiement destinés aux particuliers font l'objet d'une taxe de 5,16 € par mois Pour les abonnements au service mobile à postpaiement souscrits par les entreprises, cette taxe est de 12,91 € Depuis janvier 2010, les entreprises qui fabriquent et/ou distribuent des appareils mobiles doivent s'acquitter d'une redevance (90 centimes d'euro par appareil) auprès de la Société italienne des auteurs et éditeurs (SIAE) Cette redevance a été imposée par le Ministère de la culture pour couvrir la copie privée de contenus par les consommateurs sur leur téléphone mobile
Jordanie	<ul style="list-style-type: none"> En 2009, la Jordanie a adopté une loi imposant une taxe de 0,01 \$ par minute sur les appels en téléphonie mobile et fixe, dont le produit servirait à venir en aide aux éleveurs Le taux de la taxe spéciale applicable à l'utilisation de la téléphonie mobile est passé de 4 à 8%, ce qui a fait augmenter le prix payé par le consommateur
Kenya	<ul style="list-style-type: none"> Un droit d'accise de 10% pour l'utilisation du réseau est appliqué sur le prix des SMS et de la minute de communication
Lesotho	<ul style="list-style-type: none"> La TVA sur les connexions et la location a un taux de 5% contre 14% pour les téléphones
Madagascar	<ul style="list-style-type: none"> Un droit d'accise de 7% pour l'utilisation du réseau est appliqué aux appels et aux SMS Une taxe spéciale de 1% est également perçue sur les téléphones
Malaisie	<ul style="list-style-type: none"> Un droit d'accise de 6% pour l'utilisation du réseau est appliqué aux services mobiles
Mozambique	<ul style="list-style-type: none"> Une taxe spéciale de 7,5% est appliquée aux téléphones
Népal	<ul style="list-style-type: none"> Une redevance de 5% est perçue pour l'utilisation du service
Niger	<ul style="list-style-type: none"> Un droit d'accise de 5% est appliqué pour l'utilisation du réseau En outre, une taxe spéciale de 250 francs CFA est perçue sur les connexions

Source: Deloitte à partir des renseignements fournis par des opérateurs et des résultats de ses recherches

Tableau 3: Pakistan - Zambie

Pays	Taxes appliquées aux consommateurs
Pakistan	<ul style="list-style-type: none"> • Une retenue de 11,5% est appliquée sur le montant des factures du service à postpaiement et sur les cartes d'appel utilisées dans le service à prépaiement • Un droit spécial de 250 roupies est appliqué pour chaque téléphone • Une taxe spéciale de 250 roupies est perçue pour chaque activation de carte SIM • Le taux de TVA appliqué au secteur des télécommunications (19,5%) est supérieur de 3,5 points au taux normal (16%)
Serbie	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 2009 et 2010, les utilisateurs de services de télécommunication mobiles ont payé une taxe supplémentaire de 10%. Cette mesure adoptée à titre provisoire par le gouvernement s'appliquait à tous les appels et envois de SMS et de MMS ainsi qu'au transfert de données
Sierra Leone	<ul style="list-style-type: none"> • Un droit d'accise de 10% pour l'utilisation du réseau est appliqué sur le prix des messages et des communications vocales
Sri Lanka	<ul style="list-style-type: none"> • Une taxe spéciale de 20% est appliquée pour la connexion, la location et l'utilisation
Tanzanie	<ul style="list-style-type: none"> • Un droit d'accise de 10% pour l'utilisation du réseau est appliqué sur le prix des messages et de la minute de communication
Turquie	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de la taxe spéciale sur les télécommunications est de 25% pour les services mobiles, 15% pour les services fixes et 5% pour les services Internet • Une taxe spéciale à la consommation, de 20%, est prélevée sur les téléphones mobiles • Une taxe spéciale sur les communications, d'un montant de 34 TL, est appliquée aux connexions • Une redevance de 13,2 TL s'applique également aux connexions hertzienne • Une redevance de 13,2 TL s'applique à la location • Une redevance de 0,37 TL est perçue pour l'enregistrement du numéro IMEI de chaque téléphone
Ouganda	<ul style="list-style-type: none"> • L'Ouganda applique un droit d'accise de 12% pour l'utilisation du réseau par les services mobiles
Zambie	<ul style="list-style-type: none"> • Une taxe spéciale de 5% est perçue sur les téléphones

Source: Deloitte à partir des renseignements fournis par des opérateurs et des résultats de ses recherches



Avez-vous des questions?

Le présent Diaporama a été préparé par Deloitte LLP (ci-après “Deloitte”) pour l’Association GSM, conformément au contrat conclu avec celle-ci le 1er juillet 2011 et à son avenant du 15 juillet 2011 (ci-après «le Contrat»), avec la portée et les limites présentées ci-dessous.

Ce Diaporama a été élaboré dans les seuls buts d’évaluer le niveau des taxes propres à la téléphonie mobile à travers 111 pays, d’étudier la structure et l’incidence des surtaxes appliquées sur les communications internationales entrantes dans un certain nombre de pays d’Afrique et de décrire l’impact de la téléphonie mobile et de l’évolution des taxes qui lui sont propres sur l’économie du Kenya, afin d’aider le GSMA et ses membres dans leurs démarches auprès d’organismes publics et de partenaires du secteur (au niveau national et international), comme stipulé dans le Contrat. Il ne saurait être utilisé à aucune autre fin ni dans aucun autre cadre; Deloitte décline toute responsabilité dans l’un et l’autre cas.

Le Diaporama est fourni à l’usage exclusif de l’Association GSM, dans le respect des termes du Contrat. Hormis l’Association GSM, aucune partie tierce n’est autorisée à utiliser ce diaporama, à quelle que fin que ce soit. Deloitte décline toute responsabilité envers une partie autre que l’Association GSM pour ce qui est du Diaporama et/ou de son contenu.

Comme indiqué dans le Contrat, la portée de notre travail a été limitée par le temps, les informations et les explications dont nous disposions. Les informations présentées ont été obtenues auprès du GSMA et de ses membres ainsi qu’auprès d’autres sources qui sont clairement citées dans les parties correspondantes du Diaporama. Deloitte n’a pas cherché à les corroborer ni à en évaluer la pertinence. Par ailleurs, les analyses dont les résultats sont présentés dans le Diaporama ont été réalisées à partir des informations disponibles au moment de son élaboration et ne sauraient faire autorité à un stade ultérieur.

En conséquence, aucune déclaration ni garantie, expresse ou tacite, n’est ici fournie et aucune responsabilité n’est ni ne sera acceptée, ni par Deloitte ou en son nom, ni par aucun de ses partenaires, employés ou agents, ni par quiconque, quant à la fiabilité, à l’exhaustivité ou à l’exactitude des informations qui figurent dans le présent document ou qui viendraient à être communiquées oralement. Toute responsabilité à cet égard est expressément exclue.

Deloitte LLP reste détenteur de tous les droits d’auteur et autres droits de propriété attachés à ce Diaporama, et tous les droits non expressément accordés aux termes du présent avis ou du Contrat sont réservés.

Le Diaporama et son contenu ne sauraient être assimilés à un conseil financier ni à quel qu’autre conseil professionnel; il convient de demander des conseils adaptés en fonction de votre situation particulière. Notamment, on ne saurait considérer que Deloitte recommande ou préconise d’investir ou de jouer un rôle sur l’un ou l’autre des marchés et dans l’une ou l’autre des entreprises dont il est question dans le Diaporama, de s’en retirer ou de leur donner une orientation différente. Dans toute la mesure du possible, Deloitte comme l’Association GSM déclinent toute responsabilité découlant de l’utilisation (ou de la non-utilisation) du Diaporama et de son contenu, ainsi que de toute mesure ou décision prise en conséquence de cette utilisation (ou non-utilisation).

Ce document est confidentiel et a été établi à titre d'information uniquement. Aussi, vous ne pouvez faire référence à notre nom ou à notre document, utiliser l'un ou l'autre à quelle que fin que ce soit, les divulguer ou vous y référer dans un quelconque prospectus ou document, ou encore les mettre à disposition d'une partie tierce ou les lui communiquer sans avoir préalablement obtenu notre accord écrit. Aucune autre partie n'est autorisée à se servir de notre document à quelle que fin que ce soit et nous déclinons par conséquent toute responsabilité envers une éventuelle partie tierce à laquelle ce document serait présenté ou qui viendrait à y avoir accès.

The logo for Deloitte, featuring the word "Deloitte" in a bold, dark blue sans-serif font, followed by a small green dot.

Deloitte LLP est une société à responsabilité limitée enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le N° OC303675. Son siège est sis 2 New Street Square, London EC4A 3BZ, Royaume-Uni.

Au Royaume-Uni, Deloitte LLP est un cabinet affilié à Deloitte Touche Tohmatsu Limited ("DTTL"), une société britannique à responsabilité limitée par garantie, dont les cabinets sont constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Vous trouverez sur le site www.deloitte.co.uk/about une description détaillée de la structure juridique de DTTL et de ses cabinets affiliés.

Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited